



20|19
29

PROJET DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE



CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE
Communauté d'Agglomération



SOMMAIRE

5	Préambule
6	La Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère en bref
8	Qu'est-ce que le projet de territoire ?
10	Pourquoi un projet de territoire pour notre Agglomération ?
12	La construction du projet de territoire
20	Le diagnostic du territoire en synthèse
22	Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère en un clin d'œil
	Les 5 priorités du projet de territoire
24	Orientation 1 : Un territoire mobilisé pour le développement économique et l'emploi
36	Orientation 2 : Un territoire connecté au service de son développement et son attractivité
46	Orientation 3 : Un territoire diversifié et équilibré entre ville et campagne
58	Orientation 4 : Un territoire conservant un cadre de vie durable et de proximité
70	Orientation 5 : Un territoire attractif et ouvert contribuant au rayonnement communautaire
80	Un projet qui vit et s'enrichit
82	Des moyens mobilisés



PRÉAMBULE



LE MOT DU PRÉSIDENT

Jeune collectivité, la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère ne limite pas son ambition à l'addition des projets communaux et souhaite se positionner comme acteur majeur du développement local.

Si le développement économique la mobilise, car générateur de créations d'emplois, l'aménagement du territoire embrasse désormais la cohésion sociale, l'urbanisme, le transport, le logement, la politique de la ville, l'environnement ou la gestion des ressources.

Directement concernés par ces politiques, les habitants ont, évidemment, leur mot à dire afin de dessiner le visage de l'Agglomération des vingt prochaines années.

Telle est l'ambition du projet que j'ai souhaité initier avec les élus et les forces vives.

Il détermine nos priorités pour aménager de manière homogène notre territoire, en concertation avec les communes membres.

Respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, ce programme pluriannuel constitue le ciment de notre action

avec, pour fondations, la qualité de vie et la mutualisation des moyens communaux, un tissu économique dynamique et un environnement de qualité.

Permettre à chacun de se loger, se déplacer, se former, se divertir, dans un cadre de vie accueillant et de qualité passe par l'amélioration du quotidien, mais, tout autant, avec les possibilités d'étudier, de s'épanouir, travailler et vivre sur le territoire, par un meilleur avenir offert aux jeunes.

Pour nos aînés, grâce à un accompagnement et à une offre de soin de qualité, vivre c'est rester durablement près de ses proches.

Vivre passe, également, par des entreprises citoyennes garantes de nos emplois, de notre prospérité et de meilleurs services. Les 916 réponses reçues à notre consultation citoyenne viennent enrichir notre projet pour une agglomération ambitieuse et plus accueillante.

Repenser le présent, dessiner l'avenir, tracer le chemin : voilà une feuille de route désormais partagée.

EN BREF

La Communauté
d'Agglomération

CHAUNY
TERGNIER
LA FÈRE

UN PÔLE
ÉCONOMIQUE



1 879
ENTREPRISES



16 474
EMPLOIS



5
HÔTELS
D'ENTREPRISE



1
PÉPINIÈRE
D'ENTREPRISE



1
HÔTEL DES
FORMATIONS

UN TERRITOIRE
ACCESSIBLE ET
BIEN DESSERVI



1H30
DE PARIS EN VOITURE



1H20
DE PARIS EN TRAIN



1H30
DE LILLE EN VOITURE



6
GARES
DONT 2 PRINCIPALES

UN TERRITOIRE
AU NATUREL



51%

DU TERRITOIRE EST INVENTORIÉ
- ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT
ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE
ET FLORISTIQUE -



5

ZONES RECONNUES
- NATURA 2000 -



1

RÉSERVE NATURELLE
NATIONALE DE 108 HECTARES
- LES LANDES DE VERSIGNY -



17

ESPACES NATURELS
SENSIBLES

UN POIDS
DÉMOGRAPHIQUE



2^{ÈME}

AGGLOMÉRATION DE L'AISNE



57 000

HABITANTS



48

COMMUNES

UN LIEU
DE VIE



27 000

LOGEMENTS



61%

DE PROPRIÉTAIRES



1

BASE NAUTIQUE



2

CENTRES AQUATIQUES



3

CENTRES HOSPITALIERS



1

MAISON DE SANTÉ
(LIVRAISON EN 2019)

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Le projet de territoire est un outil qui doit permettre au territoire de la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère de définir les axes de son développement pour les années à venir.

C'est un projet global et de cohérence

Le projet de territoire se doit d'aborder tous les domaines qui font la vie d'un territoire : les services à la population, l'économie, le tourisme, le logement, l'habitat, l'urbanisme, l'environnement, les commerces, les loisirs, le sport...

C'est une feuille de route pour l'avenir

Le projet de territoire est un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et décide des chantiers prioritaires que l'agglomération doit conduire.

C'est un processus continu et mesurable

Le projet de territoire n'est pas un document opposable, gravé dans le marbre et figé dans le temps. Il pourra évoluer avec le contexte socioéconomique, les opportunités et les concertations futures.

C'est une démarche volontaire et collective

Le projet de territoire n'est pas une obligation légale. Il est simplement incité et promu par la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de juin 1999. Il est élaboré par tous les conseillers communautaires.

C'est un document politique et stratégique

Le projet de territoire exprime une vision pour la Communauté d'Agglomération et constitue un fil rouge de l'action. Il fixe un cap dans lequel s'inscrivent des actions dont la mise en œuvre requiert la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

C'est un levier de cohérence et de solidarité territoriale

Le projet de territoire est une base à partir de laquelle sont coordonnés les documents cadres de l'agglomération et les politiques publiques.

C'est un outil de légitimité et de crédibilité

En formalisant une stratégie de développement, l'agglomération gagnera en légitimité et en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires institutionnels. C'est un outil au service des politiques de contractualisation avec le Département, la Région ou l'État.

Le projet de territoire est un document de référence puisqu'il exprime les axes de développement du territoire et les voies choisies pour atteindre les objectifs définis.

POURQUOI ?

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR NOTRE AGGLOMÉRATION



Parce que l'agglomération a besoin d'une stratégie partagée et ambitieuse

Partager un projet de territoire, c'est se donner des objets concrets de travail et de débats pour améliorer en cohérence le cadre de vie et le vivre ensemble.

Parce que l'agglomération est jeune !

La Communauté d'Agglomération est née le 1er janvier 2017 de la fusion de deux communautés et de l'intégration de 3 communes. Cette recomposition impose de réfléchir à l'action intercommunale et de lui donner un cadre pour fonder une identité et une vocation communes.

Parce que l'agglomération a besoin d'un cap

En exprimant une vision pour l'agglomération, le projet de territoire permet de fixer les objectifs et les actions prioritaires de la communauté à mener dans les prochaines années.

Parce que l'environnement territorial connaît de profondes transformations

Réforme de la Taxe Professionnelle, création des grandes régions, évolution du périmètre des intercommunalités, évolution des compétences dévolues aux intercommunalités... Le paysage territorial a connu d'importantes mutations ces dernières années. Le champ d'action de l'agglomération doit nécessairement être pensé à la lumière de ces bouleversements.

Parce que les ressources se réduisent

Il n'y a pas que l'environnement territorial qui change ! Les moyens affectés au bloc local ont aussi diminué, obligeant communes et communautés à repenser en partie leur rôle et le niveau de service qu'elles proposent. L'exercice est périlleux, mais il est responsable et peut s'avérer salutaire...

Parce que les modes de vie ont changé

Le changement des modes de consommation, l'augmentation de l'espérance de vie et son corollaire le vieillissement de la population, le renforcement de la mobilité des populations au-delà des périmètres administratifs sont des tendances qui impactent l'avenir de l'agglomération. Elles obligent à penser de nouvelles logiques d'organisation et de collaboration à l'intérieur, mais aussi au-delà de l'agglomération.

Parce que de nouveaux défis apparaissent

La révolution numérique, la transition énergétique sont autant de défis nouveaux qui doivent être pris en compte.

Pour répondre à ces objectifs, les élus de la Communauté d'Agglomération ont tracé les grandes lignes de l'avenir du territoire en construisant ce projet. Il exprime une vision ambitieuse et fixe le cap pour que notre territoire soit dynamique, harmonieux, équilibré, solidaire et résolument attractif. La communauté d'agglomération Chauny Ternier La Fère souhaite le mettre en œuvre avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire.



La construction et l'élaboration du projet de territoire se sont organisées et structurées en trois temps :



LE DIAGNOSTIC

Repenser le présent

LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire a été élaboré en plusieurs temps dans le cadre d'une réflexion collective associant des élus de l'Agglomération et des communes du territoire, des agents de l'Agglomération et des communes, des entreprises locales et des habitants du territoire.

Un cabinet spécialisé a été choisi pour assister la Communauté d'Agglomération dans cette démarche. Chacun des vice-présidents a été rencontré afin qu'il donne son point de vue sur la situation du territoire et exprime ses attentes à l'égard de l'intercommunalité.



L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Dessiner l'avenir



LA RÉDACTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE

Tracer le chemin

1 Repenser le présent

1

LE DIAGNOSTIC

du territoire de
l'agglomération s'est
structuré autour de
5 temps clefs :

Des échanges individuels avec chacun des vice-présidents afin de recueillir leurs points de vue sur la situation du territoire et leurs attentes à l'égard de l'intercommunalité.

2

Des échanges avec les responsables de services de l'intercommunalité pour comprendre les projets actuels et à venir de l'agglomération et ainsi articuler le projet de territoire en lien avec ces projets.





Une analyse documentaire des documents structurants du territoire afin d'inscrire ce projet de territoire en lien avec les politiques départementales et régionales (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Schéma de cohérence territoriale, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Aisne, ...)



Une consultation du territoire adressée aux citoyens, membres d'associations, corps intermédiaires, chefs d'entreprises et forces vives sociales, économiques et culturelles qui a permis de nourrir le diagnostic du territoire et d'alimenter la réflexion politique des élus grâce à près de 1 000 réponses reçues. Le nombre important de réponses témoigne de l'intérêt et de la mobilisation des habitants et a permis de recueillir la vision, les désirs et les inquiétudes de chacun pour nos communes et notre territoire.



Un séminaire associant les élus et les agents de l'Agglomération et des communes du territoire, pour partager le diagnostic et les projeter collectivement sur la suite: Esquisser les priorités et l'avenir souhaité du territoire !

2

Dessiner l'avenir

DES ATELIERS
THÉMATIQUES

participatifs associant
des élus et des agents
de la Communauté
d'Agglomération
se sont réunis au cours
de deux réunions
pour chaque thème,
afin de contribuer à
l'élaboration du
projet de territoire.



Les 6 thématiques qui ont été travaillées :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



HABITAT ET URBANISME



SERVICES DE PROXIMITÉ



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



MOBILITÉ



ENVIRONNEMENT

Chacun des groupes de travail a dans un premier temps identifié les projets clefs devant alimenter le projet de territoire, avant dans un second temps de penser leur mise en œuvre et leurs conditions de déploiement.

Ce travail a ainsi permis d'aboutir à une liste de projets cohérente à mettre en œuvre sur le territoire de l'agglomération et a été consolidé au sein d'une feuille de route opérationnelle.



3

Tracer le chemin

Enfin, la rédaction du projet de territoire a été réalisée en associant l'ensemble des services de l'agglomération.

Il a par ailleurs été élaboré des fiches pour chacun des projets permettant de préciser les échéances de chacun d'eux, les livrables intermédiaires attendus, ses pilotes politiques et techniques ainsi qu'un planning réaliste, mais ambitieux de l'organisation, de l'articulation et de la mise en œuvre du projet de territoire.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE EN SYNTHÈSE

FORCES

- 1 Une agglomération à taille humaine, un cadre de vie apprécié
- 2 Des équipements sportifs et culturels de qualité
- 3 Une position géographique privilégiée et un territoire accessible au cœur des Hauts de France
- 4 Un prix de l'immobilier et une disponibilité du foncier attractive
- 5 Un tissu associatif dynamique
- 6 Des sites naturels remarquables reconnus et protégés
- 7 Un territoire bénéficiant aujourd'hui d'une bonne desserte ferroviaire
- 8 Une dynamique économique ambitieuse qui s'accroît

FAIBLESSES

- 1 Un déficit de notoriété et de rayonnement du territoire
- 2 Des pertes d'emplois industriels non compensés par l'essor des services
- 3 La présence de friches industrielles et de dents creuses sur le territoire
- 4 Un manque d'infrastructures touristiques
- 5 Une couverture numérique et téléphonique qui connaît encore de nombreuses zones blanches
- 6 Une couverture incomplète en équipements et services rendant nécessaire la fréquentation d'autres pôles urbains
- 7 Un parc de logements relativement ancien ne répondant pas toujours aux enjeux du handicap et de vieillissement de la population
- 8 Des disparités de densité et d'attractivité sur le territoire

OPPORTUNITÉS

- 1 Une proximité avec des métropoles de dimension européenne
- 2 Un processus de reconversion économique en cours avec le développement des services
- 3 De nouvelles pratiques touristiques compatibles avec la préservation et la valorisation du cadre naturel
- 4 Des perspectives offertes par l'économie sociale et solidaire et l'économie de proximité
- 5 La reconquête des friches industrielles et des dents creuses
- 6 La recomposition territoriale et la place grandissante donnée à l'intercommunalité
- 7 La transition numérique et le développement de l'économie numérique
- 8 La transition énergétique et écologique



MENACES

- 1 Des dotations financières de l'État incertaines
- 2 Le vieillissement de la population et l'inadéquation entre l'habitat, les services et les attentes d'un public plus âgé
- 3 Un risque de désertification médicale
- 4 La dévitalisation des centres villes et des centres-bourgs
- 5 La compétition entre les territoires
- 6 L'évolution des pratiques de consommation avec le développement du e-commerce
- 7 La poursuite de la périurbanisation et la dislocation du maillage territorial
- 8 L'attraction forte de l'offre touristique et culturelle des pôles voisins

LES 7 DÉFIS ET AMBITIONS

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAUNY TERGNIER LA FÈRE

- 1 Contribuer au développement économique et à la création d'emplois
- 2 Rendre le territoire plus attractif pour les nouveaux habitants et entreprises
- 3 Préserver, valoriser et faire connaître le patrimoine pour développer le tourisme
- 4 Préserver l'environnement et réussir la transition écologique
- 5 Conserver et renforcer la qualité de vie et la proximité
- 6 Dynamiser le territoire en offrant un compromis entre ville et campagne
- 7 Renforcer l'identité communautaire

LE PROJET DE TERRITOIRE EN UN CLIN D'OEIL



Un territoire mobilisé pour le développement économique et l'emploi

- Attirer, accueillir et accompagner l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire
- Favoriser les conditions de développement et de réussite des entreprises
- Stimuler l'entrepreneuriat en facilitant la création d'entreprises et en accompagnant leur développement



Un territoire connecté au service de son attractivité

- Améliorer l'accessibilité d'une agglomération au cœur des Hauts de France
- Optimiser le réseau de transports pour accompagner le développement territorial
- Développer des modes alternatifs de mobilité
- Développer l'accès et les usages du numérique



Un territoire solidaire, diversifié et équilibré entre ville et campagne

- Redynamiser les centres bourgs et les centres villes
- Accompagner l'aménagement mesuré et équilibré du territoire
- Offrir un habitat et des conditions de vie adaptés pour chacun
- Accompagner le maillage de l'offre de santé sur le territoire
- Optimiser et coordonner l'offre de service sur le territoire intercommunal



Un territoire conservant un cadre de vie durable et de proximité

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité
- Réussir la transition énergétique
- Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets



Un territoire attractif et ouvert contribuant au rayonnement communautaire

- Capitaliser sur les atouts du territoire pour renforcer son attractivité touristique
- Développer la notoriété et le rayonnement du territoire
- Renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs





ORIENTATION

1

UN TERRITOIRE MOBILISÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

La Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère souhaite renforcer son dynamisme économique et agir activement pour l'emploi.

Il s'agit d'attirer durablement de nouvelles entreprises, d'accompagner les entreprises présentes sur notre territoire et de créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités. Cette dynamique économique, que nous souhaitons renforcer, doit bénéficier à tous et en premier lieu aux habitants, tant par la richesse créée que par les emplois générés sur notre territoire.

AXE STRATÉGIQUE 1

ATTIRER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

En proximité directe de grands axes routiers et ferroviaires, disposant d'un foncier accessible, le territoire de l'Agglomération dispose d'un potentiel important en matière de développement économique.

Pour attirer, accueillir et installer durablement de nouvelles entreprises sur le territoire, l'Agglomération entend poursuivre et renforcer son accompagnement des entreprises par un service de qualité.

Développer la promotion et la prospection des entreprises, renforcer l'offre en immobilier d'entreprise, accompagner la mutation des friches industrielles, développer un village d'artisans et renforcer le service développement économique de l'Agglomération sont les principales traductions de cette ambition prioritaire.

Définir et mettre en oeuvre un plan de prospection des entreprises

Se vendre plus et mieux auprès des entreprises externes : voilà l'objectif de la politique promotionnelle que souhaite mener la Communauté d'Agglomération. Plusieurs filières économiques se sont structurées dans l'Aisne et sur le Chaunois, parmi lesquelles l'industrie chimique, la métallurgie, la chaudronnerie et la sous-traitance industrielle. La fabrication de maroquinerie de luxe, la cosmétique et l'artisanat demeurent, également, des secteurs porteurs. Afin d'attirer de

nouveaux investisseurs, l'Agglomération est accompagnée par une agence dédiée à la prospection et à la valorisation de son offre immobilière et foncière auprès d'entreprises dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises, de l'artisanat, de la logistique et du transport. La cible de ces actions de prospection se dirige plutôt vers les petites et moyennes entreprises ayant des trajectoires de développement prometteuses. Nous pouvons renforcer cette stratégie par une participation directe à des salons professionnels, avec un ciblage particulier sur les entreprises d'Ile de France eu égard à la saturation foncière de cette région.

Renforcer le service développement économique

Afin de se donner les moyens de ses ambitions, il est important d'accompagner le développement du service économique via le recrutement de nouveaux profils. Ces postes conjugueraient plusieurs volets, parmi lesquels l'accompagnement au développement des centres villes et centres bourgs (manager de centre-ville), et l'accompagnement des entreprises industrielles dans leur installation et leur développement (chargé de mission artisanat, industrie, prospection...).



Renforcer l'offre en immobilier d'entreprises

Le foncier et l'immobilier d'entreprises sont des éléments stratégiques pour l'attractivité du territoire. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère mène d'ores et déjà une politique ambitieuse sur le sujet, via une offre de cinq hôtels d'entreprises, un hôtel tertiaire et une pépinière d'entreprises. Cependant, afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire et aux activités existantes de croître dans des locaux adaptés, il apparaît important de renforcer l'offre immobilière, via la construction de nouveaux bâtiments économiques ou la création d'un village d'artisans.

La construction de nouveaux bâtiments économiques devra apporter une offre complémentaire en proposant aux artisans une solution dans la continuité avec la pépinière et les hôtels, offrant davantage de services aux entrepreneurs, une possibilité d'accession à la propriété à terme et une cohérence des corps de métiers représentés au sein du bâtiment.

Les filières artisanales constituent en effet un acteur essentiel de la vie locale. Elles jouent un rôle évident de proximité et de préservation des savoir-faire. Pour ces raisons, la Communauté d'Agglomération souhaite initier une réflexion sur la création d'un village d'artisans. Les différentes expériences de villages d'artisans dans d'autres régions concourent à un renforcement des petites entreprises artisanales qui s'y ins-

tallent, à une meilleure visite de ces activités et à de plus grandes synergies entre entreprises.

La poursuite de la commercialisation de nos 3 zones d'activités est également un enjeu-clé. La cohérence de l'offre doit être préservée, autour d'une zone tertiaire et commerciale (Univers à Chauny), une zone purement commerciale avec enseignes nationales qui doit réduire l'évasion commer-



ciale (Les Terrages à Viry-Nouveau), et une zone industrielle et logistique (Evolis à Tergnier). La création d'un nouveau bâtiment économique à vocation artisanale et industrielle peut d'ailleurs être un levier pour accélérer la commercialisation d'Evolis.

Reconquérir les friches industrielles

Malgré la complexité technique, juridique et financière, la reconversion des friches industrielles représente un enjeu fort pour le territoire, et ce à plusieurs titres. Elles représentent des potentiels fonciers de développement de projets dans un contexte où la lutte contre l'étalement urbain constitue un enjeu clé pour le territoire. Elles constituent également des « stigmates » qu'il convient de traiter afin de renforcer l'image et l'attractivité du territoire. Enfin, elles peuvent être un levier pour imaginer des projets innovants, partenariaux et fédérateurs.

C'est dans ce cadre que l'intercommunalité souhaite intervenir aux côtés des communes. Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération se mobilisera, notamment, aux côtés de la ville de Chauny pour la reconversion de la friche Nexans afin de proposer, à terme, à la fois une offre de logements nouvelle et un accueil pour de petites et moyennes entreprises artisanales et industrielles, et ainsi redonner une attractivité et une dynamique nouvelle à ce quartier.

De même, une étude de faisabilité et pré opérationnelle d'une plateforme multimodale sur une friche SNCF, réalisée dès 2007, a été actualisée en 2016 en vue de mettre en œuvre une politique adaptée en matière de logistique qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. Bénéficiant d'un positionnement ferroviaire remarquable et d'un foncier disponible, situé aux franges d'une nouvelle couronne de desserrement de la logistique francilienne, accueillant la Zone Economique Stratégique Evolis, Tergnier dispose d'atouts pour que s'y redéployent des activités ferroviaires. Le projet de territoire affirme la volonté de donner à cette étude une suite opérationnelle.

En amont de ces projets, la nécessité de maîtriser les terrains interrogera sur une adhésion à l'établissement public foncier Nord-Pas de Calais. Cet établissement Public Foncier est le partenaire des projets fonciers des collectivités territoriales de la région. Opérateur public de l'État, il intervient, tel un recycleur de foncier, en amont des projets d'aménagement des collectivités pour les aider à en maîtriser le



Structurer une filière liée à la maintenance industrielle et aux savoir-faire locaux

Le territoire de la Communauté d'Agglomération dispose de plusieurs filières industrielles fortes. Le taux d'emploi industriel local, de quatre points supérieurs au taux national, atteste du maintien et du dynamisme d'un certain nombre d'entreprises de ce secteur d'activité. Deux filières industrielles sont particulièrement structurantes sur le chaunois, le secteur du luxe et les métiers de la maintenance et la sous-traitance industrielle.

Le secteur de la maintenance industrielle connaît notamment un développement certain, grâce à une localisation avantageuse du



territoire à proximité de l'Île de France, pourvoyeuse de nombreux débouchés, et à l'existence historique de sites industriels de premier plan à Chauny, Tergnier et Beautor, ayant créé les conditions d'un développement de savoir-faire industriels pointus.

Cette filière est toutefois peu structurée en tant qu'écosystème local. Les dirigeants des entreprises se connaissent peu ou mal, ne travaillent pas systématiquement ensemble et ne mènent aucune opération conjointe de valorisation de leurs activités.

La Communauté d'Agglomération souhaite donc donner de la visibilité et structurer cette filière, convaincue que la mise en commun de savoir-faire et de bonnes pratiques, et la constitution d'une identité commune et d'un réseau d'échanges apporteront un dynamisme bien supérieur à

la somme des initiatives individuelles actuelles.

Le projet pourra prendre la forme d'actions de communication, de constitution d'un club d'échanges, de création d'un lieu de démonstration des savoir-faire, de visites d'entreprises, de mise en place d'un label local. Les thématiques de l'innovation, qui nécessite par essence du partage d'information, et des ressources humaines seront à traiter en priorité.

Modifier en profondeur l'image du territoire

Plus fondamentalement, c'est l'image extérieure du territoire

qu'il s'agit de transformer. Elle s'alimente naturellement de multiples facteurs que sont le cadre de vie, l'environnement, la vitalité économique, les services et les loisirs, les perspectives de développement...). Les résultats économiques obtenus par l'Agglomération permettent de véhiculer une image plus positive du Chaunois auprès des milieux économiques locaux. Il est aujourd'hui nécessaire de véhiculer une meilleure image à l'extérieur du territoire pour faire valoir ses atouts réels. Les outils habituels du marketing peuvent être utilisés : mobilisation de chefs d'entreprises ambassadeurs du Chaunois, structuration de filières emblématiques vecteurs d'image, structuration d'un discours économique...





AXE STRATÉGIQUE 2

**FAVORISER
LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE
RÉUSSITE DES ENTREPRISES**

L'Agglomération souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur des entreprises locales afin de conforter et renforcer le dynamisme retrouvé après plusieurs décennies de fermetures de sites industriels. Il s'agit de disposer de l'ensemble des leviers nécessaires au développement des entreprises.

Cet engagement vise à favoriser les échanges et les synergies entre les entreprises, à favoriser la fluidité du marché du travail, à accompagner les entreprises dans leurs besoins immobiliers, à pérenniser les aides incitatives en direction des entrepreneurs mises en place en 2017 et enfin à faciliter le virage numérique des entreprises.

Faire le lien entre les acteurs et renforcer les synergies entre entreprises

Le tissu industriel de l'Agglomération a été fragilisé par la crise économique. Or, il représente toujours un nombre d'emplois significatif, supérieur aux moyennes. Pour le conforter, il est important de favoriser les liens entre fournisseurs de services aux industries et donneurs d'ordre locaux. Depuis plusieurs années, l'Agglomération organise ainsi des animations, des forums, des rencontres, des réunions d'information pour créer du lien et mettre en réseau les acteurs économiques. Elle souhaite poursuivre cet engagement fort afin de renforcer les synergies entre les entreprises et les acteurs économiques du territoire, et soutenir les actions qui mettent en réseau les lycées, les organismes de formation, les partenaires de l'emploi et les entreprises. L'évènement annuel intitulé Réussir et Investir en Pays Chaunois est le point d'orgue de ces manifestations.

Créer les conditions d'accès à un « parcours résidentiel des entreprises »

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère souhaite poursuivre l'accompagnement des trajectoires résidentielles des entreprises. L'immobilier a, en effet, un rôle important dans le

développement des entreprises, sur les plans financier (coût important) et technique (adaptation à un besoin). Il s'agit pour l'agglomération de poursuivre et de renforcer la stratégie d'immobilier d'entreprises actuelle en proposant aux entrepreneurs un produit immobilier ou un foncier adapté à chaque étape de leur parcours entrepreneurial : tiers lieux, incubation, pépinière, hôtel, village d'artisans, terrain constructible...

Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi

La dynamique économique du territoire doit profiter aux habitants de l'agglomération, plus particulièrement à ses jeunes. Ainsi, il appartient à l'agglomération de faciliter leur accès aux emplois créés, de lutter contre le chômage et la pauvreté et de partager la richesse produite pour le bien-être de tous. Pour ce faire, l'agglomération s'attachera à renforcer les liens existants entre les écoles du territoire et les entreprises, afin de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, elle encouragera également les contrats d'apprentissage, l'alternance et les stages, afin que les entreprises recrutent d'abord sur notre territoire, pour faciliter l'accès à l'emploi et rapprocher les habitants de leur lieu de travail.

Sur le territoire, des employeurs de l'industrie et de l'artisanat font régulièrement part de difficultés récurrentes de recrutement. Ces

besoins pourraient par ailleurs s'accroître sous l'effet de la pyramide des âges dans ces secteurs.

Il apparaît donc déterminant, pour répondre à ces besoins de recrutements, d'engager une démarche concertée avec la Région et l'État pour adapter les politiques de formation professionnelle et initiale aux réalités et besoins locaux.

Par ailleurs, l'agglomération confirme sa volonté d'apporter au chômage de longue durée un remède tout à la fois économique et territorial. C'est dans cet esprit qu'elle organise, depuis plusieurs années, des chantiers d'insertion pour la mise en valeur du patrimoine bâti communal sur le territoire communautaire et pour la mise en valeur des édifices culturels communaux sur le territoire communautaire, l'objectif majeur de ces chantiers étant de remettre les bénéficiaires des contrats sur la voie d'un emploi durable.

La Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre et accentuer cet effort en initiant et favorisant la création d'entreprises à but d'emploi (EBE), qui recruteront en CDI à temps choisi des personnes actuellement au chômage de longue durée. En concertation avec ces futurs employés et avec les acteurs économiques et publics locaux, il s'agit de mettre en œuvre des activités utiles à la collectivité, en adéquation avec les compétences de ces salariés, mais souvent peu lucratives au point qu'elles n'intéressent pas le secteur marchand.

Ce projet innovant «Territoires zéro chômeur de longue durée»

ne générera pas de dépenses supplémentaires, le financement de ces nouveaux salariés, payés au SMIC, étant constitué en réaffectant les allocations versées par l'État, les régions et départements pour accompagner ces personnes (RSA, contrats aidés...).

Amorcer le virage numérique des entreprises

L'Agglomération a la volonté de sensibiliser les entreprises à la digitalisation, d'encourager l'adaptation de l'entrepreneur à l'innovation et de financer les projets innovants des entreprises en créant un bonus d'intervention financière dans le cadre du régime d'aide au matériel existant pour les projets à caractère innovant.

Il s'agit aussi de poursuivre la structuration d'un écosystème d'acteurs locaux favorable à l'innovation. Cette démarche peut prendre la forme d'un partenariat officiel avec l'association Faubourg Numérique, ce qui marquerait la volonté de la Communauté d'Agglomération en la matière et renforcerait les outils de soutien locaux dédiés aux entrepreneurs innovants.

Maintenir et cibler les aides aux entreprises

La Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un budget annuel de 700 000 € dédié aux aides directes qui prennent la forme d'aide à l'immobilier destinée aux grands projets industriels et artisanaux, d'aide à l'immobilier pour les artisans-commerçants (travaux de rénovation) et d'aide à l'acquisition de matériel et de mobiliser pour ce même public. Ces dispositifs complètent l'éventail d'aides du Conseil Régional et de notre partenaire local Initiative Aisne, que l'Agglomération finance annuellement et qui propose une palette de prêts à taux 0% en création, reprise, développement et croissance d'activité.

Ces dispositifs permettent de soutenir de façon non négligeable les projets d'investissement locaux et valorisent de façon plus générale l'action de l'intercommunalité auprès des entreprises. Ils pourraient néanmoins être renforcés en jouant sur les taux et les seuils d'éligibilité. Une façon de garantir un équilibre budgétaire peut consister à créer des plafonds en cas de recours à une aide à l'immobilier et à une aide au matériel simultanées, ou de créer une condition d'emploi pour les gros projets.

Il apparaît important de maintenir un fonctionnement souple et réactif de ces dispositifs.





AXE STRATÉGIQUE 3

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT EN FACILITANT LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET EN ACCOMPAGNANT LEUR DÉVELOPPEMENT

L'un des facteurs du développement local est la capacité à initier la création d'activités nouvelles, qui régénèrent le tissu d'entreprises.

Chaque implantation nouvelle est vectrice d'activité supplémentaire pour les entreprises existantes. L'objectif de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère est de poursuivre le soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

Certains outils pourraient être testés avec des partenaires (couveuse, incubation) tout en maintenant et renforçant les outils existants qui concernent d'ores et déjà la structuration et le primo-développement des entreprises.

Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat

Démarches administratives, recherche de financement, montage du business plan...
Pour accompagner et faciliter le montage des projets de création

d'entreprise, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre les actions mises en œuvre tel que l'accompagnement par le service développement économique dans la construction d'un prévisionnel, la recherche d'un local et la mise en relation avec des experts qualifiés afin de soutenir et accompagner l'entrepreneuriat. L'Agglomération est

aujourd'hui reconnue comme un acteur incontournable de l'accompagnement à la création.

Il s'agit de poursuivre ce travail quotidien et de renouveler notre partenariat avec l'association Initiative Aisne, spécialisée dans le financement des porteurs de projet sous forme de prêts à taux 0%. Le réseau de bénévoles constitué

par Initiative Aisne est également une réelle plus-value lorsqu'il s'agit de suivre les créateurs en phase post-crédation.

Enfin, la Communauté d'Agglomération a instauré un régime d'aides dédié aux créations et reprises d'entreprises qui donnent lieu à l'acquisition de matériel (subvention jusqu'à 10 000 €). Ce dispositif permet de renforcer efficacement le financement des projets lors de la phase de démarrage.

Accompagner le développement et la création de lieux d'innovation et d'expérimentation

La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner le développement et la création de lieux d'innovation et d'expérimentation. Dans le cadre de son schéma régional d'aménagement, la région Hauts de France invite les territoires à développer et créer des lieux d'innovation et d'expérimentation dénommés « tiers lieux numériques », en tant que relais et outils de développement pour les entreprises et les territoires. Consciente que les usages du numérique impactent l'ensemble de la société et peuvent notamment favoriser la diversification de l'économie locale et être vecteurs de création d'emploi, la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère souhaite développer sur son territoire une dynamique cohérente en accompagnant la création de tiers lieux

numérique. Ces espaces doivent, ainsi, permettre de créer du lien entre les acteurs du territoire et d'animer une communauté d'individus isolés, de travailleurs indépendants, d'entrepreneurs, d'entreprises petites et très petites, afin de favoriser des rencontres entre acteurs économiques au sein d'espaces de coworking, de télétravail, de médiation et d'aide à la digitalisation des entreprises.

Accompagner les transmissions d'entreprises

Il convient aussi de faciliter et d'accompagner les transmissions d'entreprises au sein du territoire afin d'assurer la pérennité des emplois et de permettre les transitions professionnelles. L'intercommunalité souhaite ainsi accompagner les cédants dans leurs démarches et la transmission de leur entreprise afin de pérenniser un ancrage local et territorial des entreprises.

La Communauté d'Agglomération souhaite à ce titre accorder la priorité aux projets de reprise dans les dispositifs d'aides et financer des diagnostics « transmission » pour préparer les départs en retraite des artisans, mettre en place un tutorat avec les repreneurs et promouvoir la cession d'entreprises chaunoises auprès d'investisseurs extérieurs via une mission spécifique d'un cabinet de prospection.





ORIENTATION

2

UN TERRITOIRE CONNECTÉ AU SERVICE DE SON DÉVELOPPEMENT ET DE SON ATTRACTIVITÉ

Les connexions routières, ferroviaires, mais aussi numériques, sont un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire. Imaginer de nouveaux modes de déplacement durables et garantir l'accès de tous au numérique sont les enjeux de demain de notre territoire. C'est pourquoi l'agglomération souhaite agir pour garantir et améliorer son accessibilité en intervenant pour optimiser le réseau de transport urbain, développer des modes alternatifs de mobilité et développer l'accès et les usages du numérique.

AXE STRATÉGIQUE 1

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ D'UNE AGGLOMÉRATION AU COEUR DES HAUTS-DE-FRANCE

L'accessibilité routière et ferroviaire est l'un des enjeux prioritaires à l'attractivité et au développement du territoire.

Pour accompagner un développement économique et touristique générateur d'emplois et de richesses, notre territoire a besoin d'être relié à un maillage adapté et modernisé.

En effet, l'accessibilité améliorée et les dessertes multipliées génèrent de nouvelles installations et favoriseront de futurs agrandissements.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'agglomération souhaite se mobiliser en faveur de l'élargissement de la RD 1032 et le maintien de la desserte ferroviaire sur le territoire, mais également accompagner les villes de Chauny et de Tergnier dans la requalification de leurs quartiers de gare.

Se mobiliser pour le doublement de la RD 1032

La mise à 2 x 2 voies de la RD 1032 (tronçon Chauny - Noyon), consistant à désenclaver le bassin d'emploi Chaunois par rapport à la Région Parisienne et en particulier à l'autoroute A1, reste une priorité pour le territoire. Ce projet constitue, bien entendu, un enjeu économique majeur et vital pour le territoire, mis en exergue depuis de nombreuses années, notamment dans le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays Chaunois.

En effet, ce projet aurait incontestablement un rôle de catalyseur sur le plan de l'attractivité en favorisant le développement des zones d'activités économiques du territoire et en renforçant le tissu économique existant et l'emploi.

Par ailleurs, le projet d'envergure européenne d'aménagement du canal Seine-Nord Europe doit permettre de développer le trafic fluvial entre le bassin parisien et celui du Nord-Pas de Calais et représente un enjeu de développement important pour notre territoire. Dans ce cadre, l'accès à la plate-forme multimodale, prévue à Noyon, serait facilité si la RD 1032 était aménagée à 2x2 voies.

Enfin, dans le cadre de la promotion du tourisme, dont le ressort économique est un axe à ne pas négliger pour le développement du territoire, il est important que

notre territoire, idéalement situé, puisse être accessible plus rapidement depuis le bassin parisien.

La Communauté d'Agglomération souhaite continuer de se mobiliser pour que ce projet soit inscrit dans les programmes d'aménagement d'infrastructures routières.

Affirmer le rôle stratégique des quartiers de gare

Les gares de Chauny et de Tergnier ont un rôle structurant à jouer dans le renforcement de l'attractivité de l'agglomération et les quartiers de gare abritent des opportunités importantes de développement urbain liées à la présence de friches ou d'espaces dégradés.

Consciente que ce foncier disponible représente des possibilités majeures de reconquête tant pour la réalisation d'aménagements nécessaires à l'accessibilité des gares que pour le développement de projets urbains, la Communauté d'Agglomération souhaite, en lien avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires, accompagner la requalification de ces quartiers de gare afin notamment de réinvestir la friche Nexans à Chauny et de connecter la gare de Tergnier à son centre-ville.

Agir pour le maintien et le développement de la desserte ferroviaire du territoire

Le développement économique et démographique de l'agglomération est fortement lié et dépendant de sa desserte ferroviaire et de la fréquence des trains desservant les gares de Chauny, Tergnier et La Fère à la métropole Parisienne, à l'agglomération de Saint Quentin, et à Amiens Métropole via la gare de Tergnier.

La ville de Tergnier constitue un nœud ferroviaire structurant sur l'un des axes de transit sud-nord qui traversent le sud des Hauts de France, reliant Paris aux grands foyers économiques européens (Bruxelles, Anvers, Rotterdam d'une part, Namur, Liège et la Ruhr d'autre part).

Elle constitue, avec les villes voisines de La Fère et Chauny, une conurbation industrielle qui a profité de la présence d'un grand axe ferroviaire et de l'Oise navigable, là où la Somme rejoint le canal de Saint-Quentin. Ce dernier la branche sur le réseau navigable du Nord, de la Belgique et des Pays-Bas.

Il apparaît donc important que la Communauté d'Agglomération se mobilise pour le maintien et le développement de cette desserte et des haltes ferroviaires, afin de renforcer de l'attractivité du territoire et son développement économique et touristique.

AXE STRATÉGIQUE 2

OPTIMISER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Évaluer les attentes et besoins des usagers

La mobilité est devenue un enjeu fondamental, d'un point de vue social, économique et environnemental. Ainsi, la connaissance et la compréhension des pratiques de mobilités sont primordiales pour mettre en place des politiques publiques en réponse aux besoins des citoyens. Pour observer les comportements de déplacements des habitants, il apparaît intéressant de réaliser une enquête « Ménages - Déplacements » selon le standard CERTU. Ce type d'enquête constitue une véritable photographie de la vie d'un territoire et de son « rythme » à un instant donné, qui permet d'évaluer la manière dont ses habitants se déplacent : avec quels modes de transport ? Combien de fois par jour ? Pour quelles raisons ? À quel moment de la journée ?... L'enquête, une fois réalisée, sera un outil de dialogue et de concertation pour tous les acteurs qui façonnent le territoire (élus, habitants, usagers, associations, acteurs économiques...). Cette étude permettra au final de guider les choix de la Communauté d'Agglomération en matière de transports et de déplacements.



Pour répondre aux besoins des populations et accompagner le développement territorial, la Communauté d'Agglomération a développé et renforcé le réseau de transport urbain en étendant la ligne de bus « Chauny – Tergnier » jusqu'à Charmes, via Beautor et La Fère, mais également en étendant le service de transport à la demande sur les communes rurales du Laférois.

Forte d'un retour d'expérience positif, avec une forte progression du nombre de voyageurs sur le réseau urbain, l'agglomération souhaite aujourd'hui poursuivre les efforts réalisés et à moyen terme élargir l'offre de transports urbains et à la demande du territoire.

Étendre les horaires et la fréquence de passage des transports urbains

Pour simplifier et faciliter les déplacements des habitants, en proposant des alternatives crédibles au véhicule individuel, couteux et polluant, la Communauté d'Agglomération souhaite mener une réflexion sur l'extension des horaires, l'augmentation de la fréquence et des jours de fonctionnement des transports urbains. Il s'agit ainsi d'améliorer l'accès au réseau via une offre renforcée de transports en commun permettant de répondre aux différents besoins

des usagers, et ainsi d'optimiser le service rendu. La réponse à ce besoin découlera de l'enquête évoquée dans le point précédent.

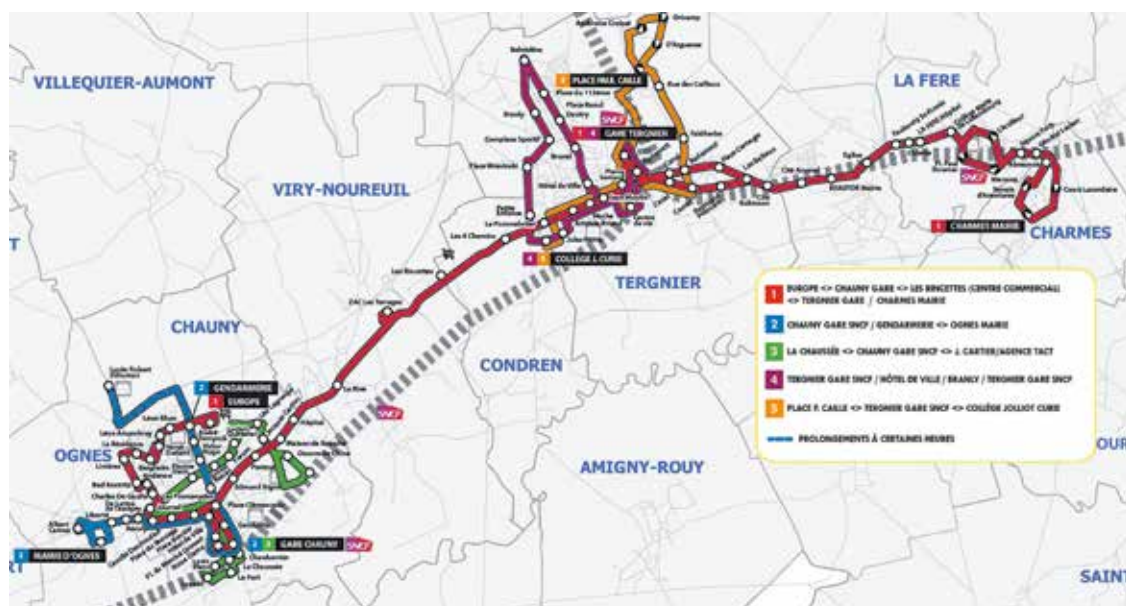
Promouvoir l'usage du transport à la demande

En parallèle des lignes de transport urbain, l'agglomération a développé le transport à la demande qui a pour vocation de compléter le réseau de transport existant. Il s'agit d'une offre en direction des communes rurales. Ainsi, en cas d'absence de ligne régulière de transport à proxi-

mité, le transport à la demande permet à tous, jeunes, adultes ou seniors, sur réservation, d'être pris en charge et d'être déposé à un point d'arrêt déterminé et à un horaire défini. L'agglomération souhaite pérenniser ce service et le faire évoluer pour répondre aux attentes de sa population.

Maintenir la gratuité des transports scolaires

Alors que ce sujet fait débat dans la quasi-totalité des territoires, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère souhaite maintenir la gratuité du transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire. En effet, remettre en cause cette gratuité pénaliserait les familles les plus modestes et contribuerait à creuser un peu plus les inégalités. Le maintien de cette gratuité est une décision forte qui permet de prolonger le service public de l'éducation nationale.



AXE STRATÉGIQUE 3

DÉVELOPPER
DES MODES ALTERNATIFS DE MOBILITÉ



Engagée en faveur des modes doux de circulation et soucieuse de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier d'un mode de déplacement adapté à leurs besoins, la Communauté d'Agglomération souhaite encourager le développement du covoiturage sur le territoire et accompagner la structuration et le développement de nouvelles pistes cyclables à l'échelle de l'Agglomération. Ces aménagements devront permettre d'encourager et de favoriser la multi modalité et l'intermodalité en facilitant, notamment, l'accès aux infrastructures existantes, telles que les gares.

Encourager le développement du covoiturage sur le territoire

Afin d'offrir des moyens alternatifs de mobilités à l'ensemble des habitants du territoire de l'agglomération, mais également pour répondre à la montée du prix de l'essence, la perte des liens sociaux et à l'augmentation de la pollution, la Communauté d'Agglomération souhaite encourager le développement du covoiturage comme alternative aux autres modes de déplacement.

L'agglomération souhaite ainsi mener une réflexion sur les actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire (création d'aires de covoiturage, campagne de sensibilisation, application mobile...) et permettant à tous de choisir la mobilité la plus adaptée à ses déplacements.

Élaborer un schéma directeur cyclable d'Agglomération

Le vélo est un mode de déplacement alternatif et complémentaire des autres modes de déplacements, à condition de mettre en place une offre attractive et sécurisée. Afin de renforcer l'usage du vélo sur le territoire, la communauté d'agglomération souhaite travailler à la définition d'un schéma directeur cyclable d'agglomération. Ce document de référence vise à mettre en œuvre une politique ambitieuse et structurante des déplacements et rechercher des moyens de déplacement durables. Il devra notamment permettre de réaliser une charte d'aménagement cyclable pour une meilleure lisibilité des types d'aménagements et des itinéraires à l'échelle de l'agglomération, d'assurer la continuité d'acheminement cyclable, d'améliorer le stationnement des deux roues et, de manière géné-

rale, de promouvoir l'usage du vélo. Ce projet s'inscrirait dans le cadre du plan « Vélo » initié par le gouvernement.

Les interventions du schéma porteront donc à la fois sur les déplacements à caractère utilitaire (déplacement quotidien entre le domicile et les lieux de travail et établissements scolaires), sur les déplacements à caractère de loisirs et de tourisme (promenade, cyclotourisme, ...), et sur les services associés permettant de développer les usages du vélo.

Pour répondre à une demande grandissante, tant pour les déplacements quotidiens que pour la pratique de loisirs, la Communauté d'Agglomération souhaite particulièrement accompagner les communes dans le développement de pistes ou voies cyclables, afin de connecter les itinéraires existants et de les compléter avec une offre renouvelée.

AXE STRATÉGIQUE 4

DÉVELOPPER L'ACCÈS ET LES USAGES DU NUMÉRIQUE

L'impact du numérique sur les territoires et sur l'activité des acteurs locaux est transversal et omniprésent. Transversal parce qu'il affecte tous les domaines de l'action publique et privée, de la citoyenneté à l'inclusion sociale, de la mobilité à la transition énergétique et au développement économique. Omniprésent, car il engendre la multiplication de nouveaux services visant à faciliter et enrichir le quotidien de tous les usagers et acteurs du territoire. En proposant de nouvelles réponses aux besoins de services de proximité sur l'ensemble du territoire, le numérique transforme en profondeur l'activité économique, les modes de vie et de travail et constitue une composante majeure du développement de l'intercommunalité. À l'instar des infrastructures de transports, l'aménagement numérique du territoire tant en infrastructures qu'au niveau du développement des usages constitue une condition importante de son attractivité pour les entreprises et les habitants. Le développement d'une offre équilibrée de connexions très haut débit, la digitalisation des entreprises et des services de l'agglomération pour permettre une présence garantie de services à distance sont désormais des incontournables de l'attractivité des territoires. L'agglomération entend ainsi jouer un rôle dans le développement de l'accès et des usages du numérique, qu'elle considère comme une condition de son attractivité.

Accompagner le développement du très haut débit sur le territoire

Indispensable aux entreprises, aux particuliers, mais également en matière de télémédecine ou de maintien des personnes âgées à domicile, le haut débit et le très haut débit sont un enjeu d'attractivité et de compétitivité de notre territoire. En lien avec le Conseil Départemental de l'Aisne et l'USEDA,

l'agglomération accompagne activement le développement de la fibre optique sur son territoire. Ainsi, au titre de la dotation de solidarité communautaire, un crédit annuel de l'ordre de 300 000 € est inscrit au bénéfice des communes engagées dans des travaux de déploiement de la fibre.

Établir et mettre en œuvre la feuille de route numérique de la Communauté d'Agglomération

L'arrivée du très haut débit dans toutes les communes du territoire ne constitue pas une fin en soi. C'est donc la question des usages qui devient essentielle et qui nécessite l'engagement d'une réflexion stratégique pour faire du

numérique un facteur de développement pour tout le territoire de l'agglomération.

La Région Hauts-de-France accompagne les intercommunalités pour qu'elles se dotent d'une feuille de route numérique, document stratégique devant permettre de mettre le numérique au service de l'ensemble du projet de territoire tout en animant et structurant l'écosystème numérique local. Cette approche transversale du numérique doit permettre de créer de véritables synergies au sein de l'écosystème numérique local tout en favorisant les mutualisations, entre intercommunalités et communes par exemple. Consciente des enjeux soulevés par la transition numérique, la Communauté d'Agglomération souhaite pleinement s'engager dans cette démarche d'élaboration de la stratégie numérique du territoire prenant la forme d'une feuille de route numérique.

Poursuivre l'accompagnement de tous et notamment des publics fragiles aux usages du numérique

Dans un contexte de dématérialisation des procédures et services, et plus particulièrement des services publics et sociaux, une exigence particulière doit être portée à la lutte contre la fracture numérique qui touche les publics les plus fragiles. Consciente de cette réalité, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner le Département dans le cadre de son schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans le déploiement de mesures visant à garantir que l'accès au droit ne se trouve pas entravé par la numérisation. L'agglomération travaillera ainsi aux côtés du Département dans l'identification, le recensement et la promotion des équipements collectifs et des formations numériques existants sur le territoire.







ORIENTATION 3



UN TERRITOIRE SOLIDAIRE DIVERSIFIÉ ET ÉQUILIBRÉ ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



La tentation d'opposer l'urbain et le rural n'a jamais été aussi forte. Pour autant, développer les liens entre les espaces ruraux et urbains est un enjeu majeur pour bâtir l'identité de notre territoire et créer de véritables effets de synergies entre eux. La Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère souhaite incarner un nouveau modèle de vie au sein d'un territoire solidaire, diversifié et équilibré entre ville et campagne. Il s'agit ainsi de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'agglomération en luttant contre l'étalement urbain, en favorisant le renouvellement urbain, en redynamisant les centres-bourgs et centres villes, en proposant des types d'habitat adaptés aux besoins de chacun, en développant l'offre de santé et en mettant en cohérence l'offre de services sur le territoire.

AXE STRATÉGIQUE 1

REDYNAMISER LES CENTRES BOURGS ET LES CENTRES VILLES

Un centre-bourg revitalisé résulte d'un ensemble d'actions qui en renouvellent l'attractivité et fixent durablement les habitants. Ces actions concernent la requalification des logements, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics, mais ne peuvent s'envisager sans des interventions visant à dynamiser l'économie locale, à créer des dynamiques collectives durables associant l'ensemble des acteurs, et à structurer et pérenniser les solidarités à l'échelle des bassins de vie. C'est dans cette démarche que la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire afin d'accompagner les commerçants dans leur installation et leur développement et ainsi créer un juste équilibre entre les zones commerciales et les commerces de centre-ville.



Initier une opération « boutique à l'essai »

Les services de proximité sont essentiels pour améliorer la qualité de vie et l'environnement local. Afin de maintenir et renforcer l'attractivité des centres villes, la Communauté d'Agglomération souhaite initier une action dite « boutique à l'essai ». L'objectif de cette initiative, en cours de déploiement national, est de remédier à la vacance commerciale dans les centres villes ou en zones rurales et d'apporter de nouveaux commerces répondant aux besoins des consommateurs via un loyer modéré en concertation avec les propriétaires, une période test d'activité dans le cadre d'un bail précaire et une forte communication locale sur l'opération.

Maintenir un équilibre entre les zones commerciales et les centres villes

Convaincue que la revitalisation des centres bourgs / centres villes constitue bien plus qu'un enjeu économique, l'intercommunalité souhaite accompagner les communes dans la dynamisation commerciale des centres villes. La Communauté d'Agglomération a ainsi pour ambition de mettre en place une aide à la requalification des locaux commerciaux de centre-ville et au maintien du dernier commerce en milieu rural.

Cet appui pourrait par exemple prendre la forme d'un fonds de concours à destination des communes qui rénovent des locaux commerciaux vacants. Le renforcement du service développement économique est envisagé à travers le recrutement d'un agent en charge de l'accompagnement des petits commerces (manager de centre-ville).

L'Agglomération souhaite par ailleurs favoriser les synergies entre les associations de commerçants du territoire et créer un événement de dimension intercommunale qui valoriserait les activités et les produits des artisans et commerçants Chaunois.

Cette ambition et ces actions doivent ainsi permettre non seulement de renforcer le dynamisme commercial de nos centres villes mais plus largement de renforcer l'attractivité globale du Chaunois.

Expérimenter une action « Click and Collect » avec les commerçants

La Communauté d'Agglomération souhaite expérimenter, en lien avec les commerçants locaux, une action collective de « Click and Collect », service proposé aux consommateurs leur permettant de réserver ou de commander des produits en ligne avant de les retirer directement dans une boutique. Ce mode de vente permet au client de réserver en ligne un ou plusieurs produits disponibles en magasin. Pour le consommateur, un tel procédé

permet un gain de temps, car il est assuré de trouver le produit qu'il souhaite, en associant des atouts de l'e-commerce et du commerce traditionnel. Ce dispositif doit aussi permettre aux commerçants d'augmenter leur chiffre d'affaires en se positionnant face au E-commerce, en tirant avantage d'une vraie interaction humaine avec leurs clients, en proposant des services et des conseils en magasin, et en étant visible à la fois sur le net et dans la rue. La solution « Achetez à » a fait ses preuves dans de nombreuses villes.

Renforcer l'arsenal d'aides directes

L'attractivité des centres villes passe nécessairement par une rénovation cohérente et profonde des espaces commerciaux, notamment les façades. Ces investissements sont déjà appuyés par l'aide aux travaux de l'Agglomération, mais lui échappent quelques fois en raison du seuil du dispositif (investissements supérieurs à 10 000 €). Une action ciblée sur les façades pourrait être envisagée, en complément de la mise en place d'une charte des vitrines pour un parcours commerçant homogène et agréable.

L'Agglomération envisage également de s'inscrire dans les appels à projets FISAC qui permettent d'obtenir des co-financements de l'État en matière d'aides directes aux commerçants.



Aménager durablement son territoire est une préoccupation majeure de la Communauté d'Agglomération. Mêlant secteur urbain et secteur rural, les besoins en logement et les problématiques qui y sont liées s'avèrent variés. L'aménagement du territoire doit passer par la réalisation de documents cadres, d'orientation et de planification, par la lutte contre l'étalement urbain et par des actions de lutte contre la vacance des logements et l'habitat dégradé.

Initier la réflexion sur l'élaboration d'un PLU intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles. Il définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier notamment les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie. Il offre également le choix d'intégrer, dans le projet d'aménagement du territoire, la politique de l'habitat (PLUi tenant lieu de PLH) et celle des transports et déplacements (PLUi tenant lieu de PDU).

Il permet en outre aux communes d'un EPCI de se doter d'un projet opérationnel, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation du territoire. En effet, l'essentiel des activités quotidiennes se déploie au-delà des

frontières communales : activités commerciales, déplacements domicile-travail... Travailler à l'échelle de l'intercommunalité permet de concilier ces différents besoins tout en valorisant la complémentarité des communes.

Le PLU intercommunal permet enfin une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré. Il exprime la solidarité entre les communes, en permettant de réaliser des économies de consommation du foncier, de valoriser les qualités et atouts du territoire (patrimoine, culture...), de renforcer le poids des projets portés par les assemblées locales.

C'est pourquoi le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération affirme cette volonté de mener une réflexion sur l'élaboration d'un PLU intercommunal, afin que cette question soit réglée dès le renouvellement électoral de 2020.

Élaborer un programme local de l'Habitat à l'échelle de l'agglomération

Le programme local de l'Habitat (PLH) constitue le projet politique d'un territoire en matière d'habitat. Outil de planification et de programmation de l'action en matière d'habitat, Il précise l'ensemble des moyens et actions à mettre en œuvre sur une période de 6 ans.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération apporte une attention toute particulière à l'habitat compte-tenu de la fragilisation socio démographique générant un recul de la construction, de l'augmentation rapide de la vacance, de la persistance de problèmes de qualité du parc privé ancien et aussi de la poursuite de la fragilisation financière de la population du territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre

AXE STRATÉGIQUE 2

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT MESURÉ ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

du PLH 2019-2024 sur l'ensemble des 48 communes doit donc permettre de définir et mener une politique de l'habitat en vue d'accompagner les mobilités résidentielles, et d'équilibrer et de diversifier la production de logements sur le territoire en garantissant la mixité sociale et territoriale.

Le PLH devra notamment permettre de répondre aux besoins en logements spécifiques et soutenir la production en matière de structures d'hébergement et veillera à une répartition équilibrée de l'offre de logements, quelle que soit leur typologie, sur l'ensemble du territoire.

Répertorier les friches qui pourraient être reconverties pour accueillir du logement

La reconquête des friches industrielles dépasse la seule problématique de développement économique. En effet, réinvestir les friches, c'est œuvrer pour la maîtrise de l'étalement urbain, mais ces espaces sont également porteurs d'enjeux environnementaux, urbains, et sociaux.

C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération souhaite réaliser un travail de recensement des friches qui pourraient être reconverties pour accueillir du logement. L'objectif poursuivi est notamment de redynamiser nos centres villes et de leur redonner une attractivité.

Recenser les biens sans maître, les biens en état d'abandon et les immeubles menaçant ruine

Les biens sans maître, les biens en état d'abandon et les immeubles menaçant ruine sont un enjeu

foncier et économique pour l'agglomération et ses communes. Afin de pouvoir mener des actions organisées et concertées, l'intercommunalité souhaite mener un travail de recensement de l'ensemble de ces biens et immeubles. Ce travail permettra par la suite, en lien avec les communes du territoire, de mener des actions concrètes permettant d'améliorer la sécurité et l'attractivité de nos communes, et permettant également de réinvestir des biens abandonnés et ainsi participer à la dynamique de notre territoire, grâce à la baisse de la vacance.



AXE STRATÉGIQUE 3

**OFFRIR
UN HABITAT ET DES CONDITIONS DE VIE
ADAPTÉS POUR CHACUN**



Pour accompagner le dynamisme économique, l'agglomération doit être en mesure d'offrir un habitat adapté à chacun, tout en préservant la qualité de vie sur son territoire. Ainsi, l'agglomération souhaite accompagner les projets permettant à la fois d'offrir des logements pour tous les types de ménages (logements individuels et collectifs, logements sociaux et privés...), mais également de répondre aux besoins spécifiques, tels que ceux des personnes en fragilité sociale et des personnes âgées en perte d'autonomie. Par ces actions, l'agglomération entend offrir un parcours résidentiel à l'échelle intercommunale, permettant de proposer aux habitants, des logements adaptés aux évolutions de leur situation économique, familiale, ou en termes d'autonomie.

Accompagner le développement de structures d'accueil des personnes âgées de type « béguinage »

Face au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie, l'enjeu est de permettre à nos aînés de vieillir dans les meilleures conditions possible. Avec 10% de sa population âgée de plus de 75 ans, la Communauté d'Agglomération doit anticiper l'accroissement prévisible du besoin en environnement

résidentiel adapté pour l'accueil de personnes en perte d'autonomie afin de limiter la pression sur l'hébergement spécifique (EHPAD, maison de retraite).

Il s'agit ici de répondre aux besoins des personnes âgées en accompagnant la création de structures d'habitat de type « béguinage ».

Le « béguinage » représente une option de logement pour les seniors qui possèdent peu de moyens financiers, et constitue actuellement une solution séduisant de plus en plus les seniors.

L'aide de l'agglomération pourrait prendre la forme d'une subvention par logement créé. En effet, elle n'a pas vocation à porter ce type de projet, mais, dans le cadre de sa compétence Habitat / logement et du futur PLH 2019/2024, elle pourrait les accompagner financièrement dans le cadre d'un règlement d'intervention à définir.

Ce type d'habitat doit ainsi permettre de lutter contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées via une offre adaptée aux besoins de chacun. Pour répondre à ces

enjeux, l'agglomération souhaite accompagner le développement de nouvelles structures d'accueil des personnes âgées sur son territoire, au format innovant, permettant à la fois de lutter contre l'isolement et la dépendance de nos aînés.

Agir pour la reconversion de l'habitat dégradé

Une attention particulière est portée à la rénovation du parc privé ancien à travers notamment la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur certains quartiers d'habitat dégradé et d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le reste du territoire de l'agglomération, interventions ayant pour but d'offrir un logement de qualité au plus grand nombre. Ces dispositifs permettront en effet d'apporter un soutien technique et financier aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. Ces aides à l'amélioration de l'habitat permettront aux bénéficiaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique, des travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap, mais également des travaux de résorption de situation d'habitat indigne.

Ces dispositifs incitatifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé ancien permettront de prévenir la dégradation, d'accompagner l'adaptation des logements et de lutter contre l'habitat indigne.

Toutefois, les politiques incitatives ne permettent pas toujours de parvenir à une rénovation durable portée par les propriétaires. C'est pourquoi il sera également nécessaire de mettre en place des actions coercitives pour contraindre les propriétaires bailleurs de logements dégradés. Ces dispositifs permettent de résoudre des situations complexes notamment d'habitat insalubre. Parmi les outils à mettre en place, on peut citer par exemple le permis de louer, la conservation des aides au logement, les opérations de restauration immobilière ou encore les travaux d'office.

Produire en ville de l'habitat collectif de qualité

Des ménages disposant d'un bon niveau de revenus ne souhaitent pas forcément habiter dans des maisons individuelles. Portés par des bailleurs ou des promoteurs, des programmes immobiliers d'habitat collectif à destination de ces ménages pourraient être réalisés sur des emprises foncières disponibles dans les villes concernées.

La Communauté d'Agglomération, qui n'a pas vocation à porter ce type de projet, mais pourrait d'une part aider à la recherche de bailleurs ou de promoteurs, d'autre part soutenir ces derniers à produire une telle offre par la mise en place d'une subvention par logement créé dans le cadre du futur PLH 2019/2024.

Agir en faveur des quartiers prioritaires de la ville

La situation sociale et économique dans les quartiers prioritaires de la ville demeure préoccupante (isolement, monoparentalité, chômage, mobilité psychologique ...), et nécessite que la Communauté d'Agglomération poursuive les actions entreprises, en lien avec les communes concernées de Chauny, Tergnier et La Fère, dans les trois directions constituant les trois piliers du contrat de ville que sont la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi et le cadre de vie et l'habitat.

Revenus très faibles, taux de chômage élevé, baisse de l'emploi salarié, actifs occupant des emplois précaires, taux élevé de non diplômés : le constat alarmant réalisé dans ces quartiers a conduit l'agglomération à afficher des enjeux forts qui guideront son action tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire.

L'insertion professionnelle, le soutien et l'accès à l'emploi et à l'insertion durable, la promotion de l'égalité des chances en matière de qualification et d'emploi, la réduction des inégalités sociales en matière de santé et l'amélioration de l'accès aux services, la reconnaissance de la famille dans son rôle d'éducation et le développement de nouveaux outils d'aide et d'accompagnement à la mobilité seront au cœur des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires de la ville pour les années à venir.

AXE STRATÉGIQUE 4

ACCOMPAGNER
LE MAILLAGE DE L'OFFRE DE SANTÉ
SUR LE TERRITOIRE



L'offre de médecine générale sur le territoire de l'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère est en constante dégradation avec des difficultés à assurer les besoins des patients. Cette situation devrait continuer à se détériorer dans les prochaines années pour atteindre un stade critique si aucune action n'est menée à très court terme pour inverser cette tendance. Afin de lutter contre ce phénomène de désertification médicale et afin de maintenir une offre de soins sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère soutient et accompagne les professionnels de santé dans leur établissement, notamment via les maisons de santé et la mise en œuvre du plan d'action du volet télémédecine du programme régional de santé.

Renforcer l'offre de soins sur le territoire

La baisse de la démographie médicale et paramédicale en ville et à l'hôpital renforce les difficultés d'accès aux soins et creuse les inégalités. Les populations fragilisées par la maladie, le handicap ou la précarité sont les plus touchées. L'éloignement constitue désormais un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins.

Aussi, pour pérenniser l'accès à des soins de santé de proximité de qualité sur son territoire, la Communauté d'Agglomération a décidé d'exercer la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluri professionnelles sur le territoire communautaire. »

Elle souhaite, ce faisant, contribuer à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé en facilitant notamment la continuité des soins, contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge des patients, et développer une orientation novatrice de la formation des jeunes professionnels de santé, ouverte sur ce nouveau mode d'exercice.

Après s'être engagée dans la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la

commune de Sinceny, elle souhaite accompagner les porteurs de projet de Maison de Santé pluri professionnelles, pour favoriser l'implantation de structures permettant l'exercice regroupé de professionnels sur le territoire intercommunal et assurer le maillage d'une offre de santé couvrant l'ensemble du territoire communautaire.

Les élus du territoire souhaitent par ailleurs se mobiliser pour le maintien des hôpitaux de proximité du territoire.

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action du volet télémédecine du Programme Régional de Santé

Particulièrement sensible à l'accès de tous à la santé, l'agglomération souhaite explorer l'ensemble des leviers susceptibles de rapprocher l'offre de soins des usagers, notamment les leviers qui permettent de pallier les difficultés de mobilité des personnes. Dans ce cadre, l'agglomération souhaite contribuer en lien avec le

schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public à la mise en œuvre du plan d'action du volet télémédecine du plan régional de Santé.

Développer la filière excellence santé labellisée par l'ARS pour favoriser l'orientation des jeunes vers les métiers du corps médical

La filière d'excellence santé initiée par l'ARS de Picardie pour lutter contre la démedicalisation de certains territoires doit permettre à des jeunes picards d'augmenter leurs chances de réussite dans les formations santé, notamment les études de médecine. Créée conjointement par l'Agence et le Rectorat de l'académie d'Amiens, en partenariat avec l'Université de Picardie, cette innovation est un pari sur l'avenir, pari sur lequel souhaite s'engager la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère en formalisant une convention d'aménagement scolaire avec l'Etat et le département.



Répondre à l'éloignement des services publics

L'éloignement de plus en plus marqué des services publics des usagers rend difficile leur accès pour nombre d'entre eux, notamment les personnes âgées, les personnes en difficultés économiques et sociales et, de manière générale, toutes les personnes non mobiles.

La Communauté d'Agglomération souhaite donc s'engager pour le maintien et la structuration des services au public au sein de Maisons de Services au Public ayant vocation à améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, et pour tous les publics. L'objectif poursuivi est ainsi d'assurer un service de proximité, de faciliter et de centraliser les démarches administratives, notamment en permettant un contact avec les opérateurs nationaux (MSA, La Poste, GRDF, Pôle emploi, Sécurité Sociale, caisses de retraite, CAF,...), mais aussi en organisant des permanences des services de la collectivité (ALSH, Info habitat, médiation numérique...). Il vise aussi à permettre l'accès à tous aux informations et services aux publics, mais aussi à des services complémentaires qui peuvent être rendus à

AXE STRATÉGIQUE 5

OPTIMISER ET COORDONNER L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Les services publics, les équipements sportifs et les infrastructures culturelles sont des enjeux fondamentaux de l'aménagement du territoire et de l'organisation territoriale de l'agglomération. Il est ainsi important de structurer un maillage territorial cohérent permettant de favoriser un accès à l'ensemble des services publics sur l'ensemble du territoire. L'agglomération a ainsi un rôle clef à jouer pour optimiser et coordonner l'offre de service sur le territoire intercommunal, elle souhaite ainsi être moteur dans le développement et la création de Maisons de Services au Public et dans le recensement des équipements sportifs et des infrastructures culturelles présents sur le territoire.

la population en fonction des besoins locaux.

Cette démarche se fera notamment dans le cadre posé par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2017-2022 élaboré par l'État et le conseil départemental de l'Aisne.

Impulser la politique Enfance-Jeunesse du territoire

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère souhaite mener une réflexion étendue sur l'ensemble de son territoire sur la mise en place ou l'amélioration de services liés à l'enfance et à la jeu-

nesse accessibles à tous. En s'appuyant sur un diagnostic territorial, sur les valeurs en matière d'enfance et de jeunesse portées par la structure, et les projets des écoles, la Communauté d'Agglomération souhaite s'orienter sur l'élaboration d'un projet éducatif intercommunal (PEdT) définissant les objectifs visés et les actions à mettre en œuvre, en complémentarité avec les autres acteurs éducatifs locaux. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération aspire à ce que l'ensemble des services proposés soient accessibles à tous, dans les mêmes conditions tarifaires et répondent aux besoins et attentes des habitants.

Elle est déterminée à agir pour que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) puissent recevoir les enfants indépendamment de leur lieu de résidence, mais aussi que les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) permettent aux familles de participer aux activités, quel que soit leur lieu de domicile, que les Relais Assistants Maternels (RAM) soient un service de proximité, facilement accessible, et que les Multi-accueils accueillent, sans distinction de prix, les enfants de l'ensemble du territoire, selon les places disponibles.

Engager les démarches de création d'un centre intercommunal d'action sociale

Le CIAS constitue une opportunité pour les petites communes ne disposant pas d'un CCAS actif, de développer ou améliorer leur politique d'action sociale, d'autant qu'il ne conduit pas systématiquement

à la suppression des CCAS. En effet, les CCAS peuvent conserver des fonctions que le CIAS ne pourra pas exercer. Le CIAS a l'avantage de permettre de partager l'analyse des besoins sociaux, de passer de l'action sociale au développement social, de mutualiser les moyens et les coordonner, et d'être l'interlocuteur dans la déclinaison territoriale des plans et schémas départementaux.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », la communauté d'agglomération souhaite mener une réflexion, en étroite collaboration avec les communes, pour en confier l'exercice à un CIAS constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles.

Mener une réflexion sur la politique de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs et des infrastructures culturelles du territoire

Le territoire dispose d'équipements sportifs et culturels de qualité, dont la gestion est assurée par les communes. Les équipements sportifs doivent toutefois mieux favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale en permettant un accès à la pratique des activités physiques et sportives à chacun, quels que soient sa condition sociale ou physique,

son âge, ou encore son sexe.

En matière culturelle, de nouveaux enjeux des politiques culturelles des collectivités apparaissent tels que la définition de nouveaux équipements culturels, à la fois lieux de vie, lieux de pratiques culturelles et citoyennes variées, lieu du mélange et du décroisement des esprits.

Afin d'avoir une connaissance partagée des équipements et sites existants et permettre aux habitants du territoire d'accéder à ces infrastructures, un recensement de l'ensemble des équipements sportifs et culturels présents sur le territoire de l'agglomération sera réalisé par la Communauté d'Agglomération et largement mis à disposition des habitants et des forces vives du territoire.

La Communauté d'Agglomération souhaite par ailleurs engager une réflexion permettant d'adopter une stratégie globale précisant les missions et les objectifs assignés aux équipements sportifs et culturels du territoire, et définissant les éventuels besoins en équipements complémentaires. C'est aussi dans ce cadre que devra être définie la répartition des responsabilités entre l'intercommunalité et les communes pour l'exercice de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ».





ORIENTATION

4

UN TERRITOIRE CONSERVANT UN CADRE DE VIE DURABLE ET DE PROXIMITÉ

Si le développement économique reste la priorité de l'agglomération, la qualité environnementale de notre territoire est un de nos atouts, et l'environnement est un autre axe fort de son action. La préservation de notre environnement et sa valorisation impactera positivement le cadre et la qualité de vie sur le territoire. Territoire remarquable pour sa biodiversité, l'agglomération souhaite poursuivre son engagement en faveur de la préservation et de la valorisation de ses ressources naturelles, de la transition énergétique, de sa politique de réduction et de valorisation des déchets et de la promotion d'une alimentation de qualité et de proximité.

AXE STRATÉGIQUE

1

PRÉSERVER ET VALORISER
LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ

L'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère présente une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces qu'il convient de préserver et de valoriser. Les outils de protection des milieux existants (réserves, aires protégées) et d'animation des territoires (Natura2000, parcs naturels régionaux, etc.) contribuent à la préservation de nombreux milieux remarquables, mais sont insuffisants pour valoriser et mettre en cohérence ses atouts environnementaux et pour assurer la préservation des espaces naturels et de la biodiversité du territoire. Consciente de ces enjeux, l'agglomération souhaite faire de la préservation et de la valorisation des ressources naturelles un axe stratégique de son projet de territoire.

Valoriser les atouts environnementaux du territoire

Le territoire de l'Agglomération se caractérise par des paysages divers, entre plaine du bassin Chaulnois et massif de Saint-Gobain, entre coteaux boisés, marais tourbeux et plateaux cultivés. Cette diversité du territoire et de l'environnement de l'intercommunalité est un atout qu'il convient de conserver, de préserver et de valoriser. Consciente de ses atouts, l'agglomération souhaite s'engager dans des actions fortes permettant la valorisation des spécificités du patrimoine naturel et architectural local et permettant d'accompagner la requalification de zones paysagères critiques en maîtrisant l'extension du pôle urbain et en portant une attention particulière à l'intégration paysagère des franges urbaines.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité du territoire

Au-delà de la préservation des espèces et de leurs habitats, la biodiversité contribue à l'attractivité sociale, économique et culturelle du territoire intercommunal et rend de nombreux services. Pour toutes ces raisons, la préservation de la biodiversité est une volonté forte du territoire. Avec la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), il importe de maintenir voire d'améliorer le bon fonctionnement écologique du territoire. La communauté d'agglomération souhaite également mieux intégrer la préservation des milieux et de la biodiversité au sein de ses politiques sectorielles, les mettre en cohérence et mobiliser les acteurs concernés.

AXE STRATÉGIQUE 2

FAVORISER
UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



La tendance d'un retour aux producteurs de proximité est aujourd'hui bien réelle. En effet, les consommateurs voient dans les regroupements de producteurs locaux, la possibilité de retrouver une offre de produits sains et de qualité. C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération souhaite mener des actions permettant de favoriser une alimentation de qualité et de proximité, notamment en construisant un projet alimentaire territorial et en accompagnant le développement d'une structure d'accueil des producteurs locaux.

Construire un projet alimentaire territorial pour rapprocher production et consommation locales

Prévue dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la réalisation d'un projet alimentaire territorial permet de réaliser un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau du bassin de vie, tant en termes de restauration individuelle que de restauration collective. Construire un projet alimentaire territorial permettra ainsi à l'agglomération, en lien avec les partenaires locaux, d'organiser et de structurer une alimentation et une production de proximité.

Développer une structure permettant d'accueillir les producteurs locaux et organiser des marchés du terroir itinérants

Afin d'améliorer et faciliter l'accès aux produits issus du territoire, il est important d'accueillir dans un espace dédié et centralisé les producteurs locaux. C'est de cette réflexion qu'est née l'idée d'accompagner le développement et l'organisation d'une structure permettant d'accueillir les producteurs locaux ou d'organiser des marchés du terroir itinérants sur le territoire. Ainsi, l'agglomération souhaite accompagner les initiatives visant le développement d'une « Halle » ou d'un marché itinérant du terroir sur le territoire et ainsi permettre à tous d'accéder facilement à une alimentation de qualité et de proximité.

Répertorier les produits locaux et l'artisanat local et mettre en avant les acteurs, artisans et producteurs locaux

Les acteurs locaux, artisans et producteurs sont nombreux sur notre territoire et pourtant ils sont souvent peu connus et ne bénéficient, bien souvent, que d'un rayonnement local. L'agglomération ambitionne d'améliorer et de renforcer la communication sur ces exploitations et produits locaux du territoire. Pour cela, elle souhaite, dans un premier temps les recenser et les répertorier, ce qui lui permettra, dans un second temps de les mettre en avant et d'assurer leur promotion sur l'ensemble du territoire intercommunal et auprès des touristes de passage sur le territoire.

AXE STRATÉGIQUE 3

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique n'est pas qu'une obligation réglementaire : c'est aussi une opportunité de développement. Ainsi, un territoire équilibré est un territoire qui concilie ses politiques de développement avec la préservation de son environnement. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération entend agir pour faire baisser significativement la consommation énergétique sur son territoire. Pour accompagner cet engagement elle souhaite au-delà des actions menées en faveur de la réduction des déchets et de la réhabilitation de l'habitat, élaborer un plan climat air énergie territorial et développer l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.

Élaborer et mettre en oeuvre le Plan Climat Air Energie Territorial du territoire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectifs de réduire de 40% à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, de réduire de 20% la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et de parvenir à 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Les mêmes textes renforcent, également le rôle des agglomérations dans l'animation du plan climat-air-énergie territorial. Il s'agit pour l'agglomération d'établir un programme d'ac-

tions dont les objectifs seront la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

S'agissant des énergies renouvelables, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, la communauté d'agglomération a un rôle important à jouer en favorisant et soutenant le développement d'installations d'énergies renouvelables. Dans cette perspective, elle souhaite favoriser les initiatives visant au développement de ces énergies, comme le développement de réseaux de chaleur bois, d'installations photovoltaïques, de méthaniseurs, ou l'expérimentation de production d'hydrogène sur le territoire.

AXE STRATÉGIQUE 4

POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

L'agglomération souhaite s'inscrire dans une démarche de promotion de l'économie circulaire. Il s'agit de limiter le gaspillage des ressources et leur impact environnemental tout en augmentant l'efficacité à tous les stades de la vie d'un produit. La démarche d'économie circulaire devra être appréhendée dans son ensemble, de la production (promotion d'un nouveau modèle économique), à la fin de vie des biens (recyclage, réutilisation), en passant par la consommation (sensibilisation des citoyens). Compte tenu de la raréfaction des ressources et de l'augmentation de leur coût, à moyen terme, il est primordial d'engager une démarche de réduction des déchets des ménages, et de favoriser leur valorisation ou leur réutilisation. La loi de transition énergétique appelant à définir une valorisation des bio-déchets des ménages, ce sera un réel atout pour réfléchir à la mise en œuvre d'un dispositif adapté aux enjeux locaux.

Définir une politique de prévention et de réduction des déchets

La Communauté d'Agglomération porte la responsabilité globale de la mise en œuvre des politiques « déchets » dans le respect du Grenelle de l'environnement prévoyant que désormais la politique de réduction des déchets prévaut sur tous les modes de traitement.

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques et à diminuer la nocivité des déchets lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux.

Diminuer la production de déchets permet par ailleurs de limi-

ter son empreinte environnementale et les rejets de gaz à effet de serre, et le recours à l'incinération ou à l'enfouissement.

La Communauté d'Agglomération souhaite donc mener une politique exemplaire dans ce domaine en renforçant le potentiel de collecte et de tri des déchets et en assurant les meilleures conditions de confort et de sécurité possible pour les usagers.

Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication sur le tri et la valorisation des déchets

Si la gestion des déchets est l'affaire de tous, pour favoriser la compréhension et l'adhésion des habitants à un geste de tri systématique et pérenne, la communication doit s'appuyer sur l'utilisation d'informations pédagogiques répondant à leurs attentes, afin de leur faire mieux comprendre les enjeux humains, financiers et environnementaux.

La Communauté d'Agglomération souhaite donc concevoir une campagne de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, dans le contexte du renouvellement du marché de collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2019 et de la réorganisation à la même date de la collecte des encombrants et du fonctionnement des déchetteries intercommunales.

La qualité du service et l'optimisation de l'exploitation constituent des enjeux majeurs en termes financiers, par la maîtrise des coûts d'exploitation, humains, s'agissant de la sécurité des agents et environnementaux, en considération de la propreté urbaine.

L'utilisateur, en respectant les consignes de tri et le travail des agents et en réduisant la quantité de déchets produits se situe au cœur de ces enjeux et sera donc naturellement la cible de cette campagne.

Développer ou accompagner les projets de recycleries et ressourceries

Pour permettre une valorisation plus importante des encombrants, dont une grande partie reste encore enfouie, des déchets d'équipements électriques et électroniques et d'autres objets divers, et pour ainsi diminuer les tonnages collectés, l'agglomération souhaite développer ou accompagner des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, telles que les recycleries et les ressourceries.

L'objectif poursuivi par l'agglomération est aussi de valoriser les objets en donnant une priorité au réemploi et à la réutilisation.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération pourrait engager un partenariat avec le chantier d'insertion ASHE localisé à Saint-Gobain, qui dispose des moyens humains et matériels nécessaires pour la valorisation de produits déposés en déchetterie par les habitants du territoire, avec la volonté de donner une « seconde vie » à ces objets. Ce faisant, elle souhaite s'inscrire dans une démarche écologique et environnementale en évitant le gaspillage d'objets pouvant être restaurés.



AXE STRATÉGIQUE 5

DÉFINIR UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Élaborer des schémas directeurs Eau et Assainissement

Le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération aura la charge de l'exercice des compétences eau et assainissement. Elle devra s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

À cet effet, elle souhaite élaborer des schémas directeurs, outils de programmation et de gestion permettant d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables, et préalables indispensables à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

Pour le volet eau potable, protéger la ressource en eau, optimiser la gestion des unités de production et renforcer les solidarités et échanges entre territoires consti-

tueront les objectifs prioritaires du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable élaboré par la Communauté d'Agglomération, en concertation avec les acteurs locaux.

Pour le volet assainissement, le Schéma Directeur permettra de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long terme, d'un système de gestion de l'assainissement en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion de temps de pluie et de zonage des parties en assainissement non collectif de la collectivité. Ce schéma s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques.

Élaborer une politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

L'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » par la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018 nécessite que soient engagées des réflexions globales, tant sur le plan thématique que sur le plan spatial, afin d'établir un diagnostic global des enjeux et de définir des priorités d'actions sur la base d'une démarche concertée à une échelle cohérente. Pour être efficace, cette réflexion doit pouvoir être portée à l'échelle du bassin versant, par des structures de bassin assurant la solidarité amont-aval et une gestion cohérente de l'eau pour, entre autres, garantir la protection des populations face aux inondations tout en améliorant l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques.







ORIENTATION 5

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET OUVERT CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE

Renforcer l'attractivité de notre territoire, c'est augmenter la notoriété de nos atouts majeurs : un patrimoine exceptionnel, une situation géographique privilégiée, un cadre de vie préservé et durable, des infrastructures de qualité... C'est aussi renforcer et développer à toutes les échelles les coopérations pour la promotion d'intérêts communs. La solidarité entre les communes et entre les individus constitue une valeur socle de ce projet de territoire. Elle se traduit par la volonté de porter une politique de cohésion territoriale forte, s'appuyant sur la politique de la ville, l'action sociale, la santé et une offre culturelle et sportive accessible à tous. Être attractif, c'est être accessible. Il s'agit, par conséquent, de mettre l'attractivité de l'ensemble du territoire au service des citoyens et de la cohésion sociale, de créer du lien entre les habitants et de les rassembler autour de valeurs partagées.



AXE STRATÉGIQUE 1

CAPITALISER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'activité touristique est un élément primordial de la vie économique du territoire. Il est donc nécessaire de mener une démarche globale et cohérente dans ce domaine, afin de proposer aux touristes une offre de qualité et répondant au mieux à leurs attentes. La situation géographique de l'agglomération adossée à la richesse de son patrimoine et de son environnement est disposée au développement d'un tourisme vert potentiellement créateur d'activités et d'emplois. Ce potentiel touristique doit être organisé en s'appuyant sur un cadre de vie de qualité nécessairement orienté vers le développement durable.

Mettre en valeur les « Vélo Routes » et les chemins de randonnée

Résolument vert, notre territoire bénéficie de nombreux atouts tels que la voie verte, et les nombreux chemins de randonnée qui parcourent notre paysage. Conscient du potentiel touristique de ces aménagements, l'agglomération de Chauny Tergnier La Fère souhaite accompagner la mise en valeur et la promotion de la voie verte et des chemins de randonnée afin de permettre aux habitants du territoire et aux touristes de découvrir les paysages de notre territoire.

Le territoire est traversé par deux Vélo routes aménagées par le Conseil Départemental de l'Aisne : La Scandibérique (Euro Vélo 3) reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, qui traverse le territoire sur 25 kms de Travecy à Quierzy et la Vélo Route Nationale 30, itinéraire de connexion reliant l'Euro Vélo 4 dans la baie de Somme, à l'Euro Vélo 3.

Ces équipements représentent un véritable potentiel de développement touristique et économique, offrent de nouvelles destinations et constituent un support d'aménagement du territoire. Leur développement correspond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être et d'attention portée à l'environnement.

Forte de ce constat, la Communauté d'Agglomération souhaite s'impliquer pleinement dans ce

projet structurant pour son territoire en accompagnant, en cohérence avec le schéma directeur cyclable d'agglomération, le développement des liaisons des Vélo Routes aux infrastructures cyclables existantes et aux villes et sites touristiques du territoire.

Elle a pour ambition, à partir de ces deux Vélo Routes, de contribuer à la création de points de services et d'animations permettant le développement touristique de ces infrastructures et transformer les flux en retombées.

En complément de ces axes de liaison, des départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo (chemins de randonnées) seront envisagés. De même que le raccordement de la forêt de Saint-Gobain en aménageant l'ancienne voie ferrée Sinceny - Saint-Gobain (12,5 kms).

Développer le tourisme fluvial

La présence des vallées et l'essor du tourisme fluvial constituent un enjeu touristique capital pour le territoire de l'agglomération, avec près de 70km de voies d'eau qui seront accessibles, à terme, à vélo. La transformation des flux en retombées passe nécessairement par l'aménagement d'équipements de services et d'animations liés aux voies d'eau.

Consciente que le secteur du tourisme fluvial est porteur d'un fort potentiel économique, social et environnemental, la Communauté d'Agglomération souhaite

donc faire du développement du tourisme fluvial une priorité, pas seulement pour y développer des activités nautiques, mais aussi pour valoriser son environnement proche. Il s'agit donc d'utiliser le pouvoir de séduction de l'eau pour créer des activités sur et au bord de l'eau et pour tracer des itinéraires touristiques reliant la voie d'eau aux richesses culturelles et naturelles de l'arrière-pays.

C'est ainsi qu'en partenariat avec les communautés d'agglomération du Saint-Quentinois et de Cambrai, et les communautés de communes du Pays du Vermandois et de l'Est de la Somme, la communauté d'agglomération souhaite s'engager autour d'un projet de renouveau du tourisme fluvial sur le canal de Saint-Quentin. L'objectif des collectivités associées vise à donner une nouvelle image à ce tourisme en expansion et à développer les loisirs nautiques et les activités susceptibles de s'articuler à une échelle intercommunautaire, comme la mise en valeur de chemins de halage, la liaison avec les voies vertes et vélo routes, et la mise en relation avec d'autres offres touristiques.

De même, la remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise et sa réouverture à la navigation de transit constitue pour le territoire une véritable opportunité de développement de projets structurants, qui bénéficieront in fine aux habitants.

Développer le site de la base nautique de la Frette

La base nautique de la Frette de Tergnier s'étend sur plus de 35 ha. Elle est composée d'un vaste plan d'eau de 32 hectares, d'une plage de sable blanc, d'un toboggan aquatique, de pédalos et des jeux pour petits et grands. Le plan d'eau est entièrement accessible aux planches à voile, dériveurs, canoë et kayak. La base nautique dispose d'équipements de qualité, mais orientés principalement sur la clientèle locale ou celle des centres de vacances.

À l'initiative de la municipalité de Tergnier, un camping a été aménagé qui propose des emplacements pour tentes et caravanes et quelques mobil home et tentes aménagés. En concertation avec la municipalité de Tergnier, il s'agit donc d'accentuer la diversification des activités en engageant une réflexion sur la réalisation d'une seconde tranche d'hébergements au niveau du camping, sous la forme d'un Parc Résidentiel de Loisirs afin de renforcer l'attractivité du camping par une offre d'hébergements plus conséquente et d'accroître la qualité et la quantité des services proposés aux touristes.



Donner une vocation touristique à la forêt de Saint-Gobain

Avec près de 9000 hectares, le massif forestier de Saint-Gobain représente l'un des plus vastes ensembles sylvestres des Hauts-de-France. Il présente la particularité de receler des «pépites patrimoniales», des trésors à révéler : site historique de Saint-Gobain, site abbatial de Saint-Nicolas-aux-Bois, réserve nationale des Landes de Versigny ...

La Communauté d'Agglomération a l'ambition de faire évoluer ce massif pour lui donner une vocation plus orientée vers le tourisme et les loisirs avec la valorisation de lieux culturels, l'aménagement d'hébergements à thèmes et d'activités ludiques, qui puissent générer des flux et des retombées significatives, au-delà de la seule pratique

de la randonnée.

Dans ce cadre, plusieurs projets de développement touristique pourront être mis à l'étude : complexe d'activités à sensations liées aux arbres, parc thématique à destination des familles avec jeunes enfants, événement estival avec balades contées en forêt, hébergements thématiques type gîtes terrier.

Renforcer la dimension touristique des musées du territoire

Figurant parmi les joyaux de l'art Axonais, le musée Jeanne d'Aboville de La Fère présente une collection de peinture exceptionnelle. Comportant des pièces rares du Siècle d'Or hollandais et de la Renaissance nordique, le musée est aussi pourvu d'une riche collection italienne, et permet au visiteur de se plonger dans une ambiance brillante tout en contraste, avant de lui faire découvrir la peinture fastueuse du 18^{ème} siècle français également



présente. Étonnante par sa diversité, la collection par ses thèmes familiers et un goût profond pour la nature peut constituer une initiation à l'Art pour les plus jeunes.

L'établissement possède aussi un département d'archéologie locale, allant de la Préhistoire aux Mérovingiens, avec une importante collection gallo-romaine comprenant quelques pièces rares.

Dans un autre registre, résultat de la volonté de résistants de transmettre aux jeunes générations

La création des Sentiers de la Mémoire, un parcours jalonné de totems informatifs relatant ces faits, s'est opérée naturellement.

Ce projet connaît un ancrage territorial fort et conforte les initiatives d'anciens résistants, de mouvements patriotiques locaux et de citoyens attachés au devoir de Mémoire. Il a un rôle pédagogique important, notamment en direction du jeune public en maintenant dans la mémoire collective, les actions des habitants qui se sont engagés dans la lutte contre le nazisme. Ces sentiers

Mettre en place un fonds de soutien au développement d'hébergements touristiques.

Le développement des hébergements touristiques du territoire apparaît comme un des vecteurs de développement local économique important. La communauté d'agglomération souhaite donc affirmer sa volonté de soutenir la création et le développement d'hébergements touristiques, qu'il s'agisse



l'histoire de la Résistance et de la Déportation de Picardie, le musée de la résistance et de la déportation de Tergnier a été inauguré en 1986. Il a réalisé durant plusieurs années des travaux de recherche rassemblant des éléments relatifs à des faits de guerre ou de résistance durant la Seconde Guerre mondiale, qui se sont déroulés sur le territoire. Véritable trace historique, ce document recense toutes les actions menées par son réseau.

permettent d'honorer la mémoire de ces civils et des militaires qui ont participé à la libération de notre pays.

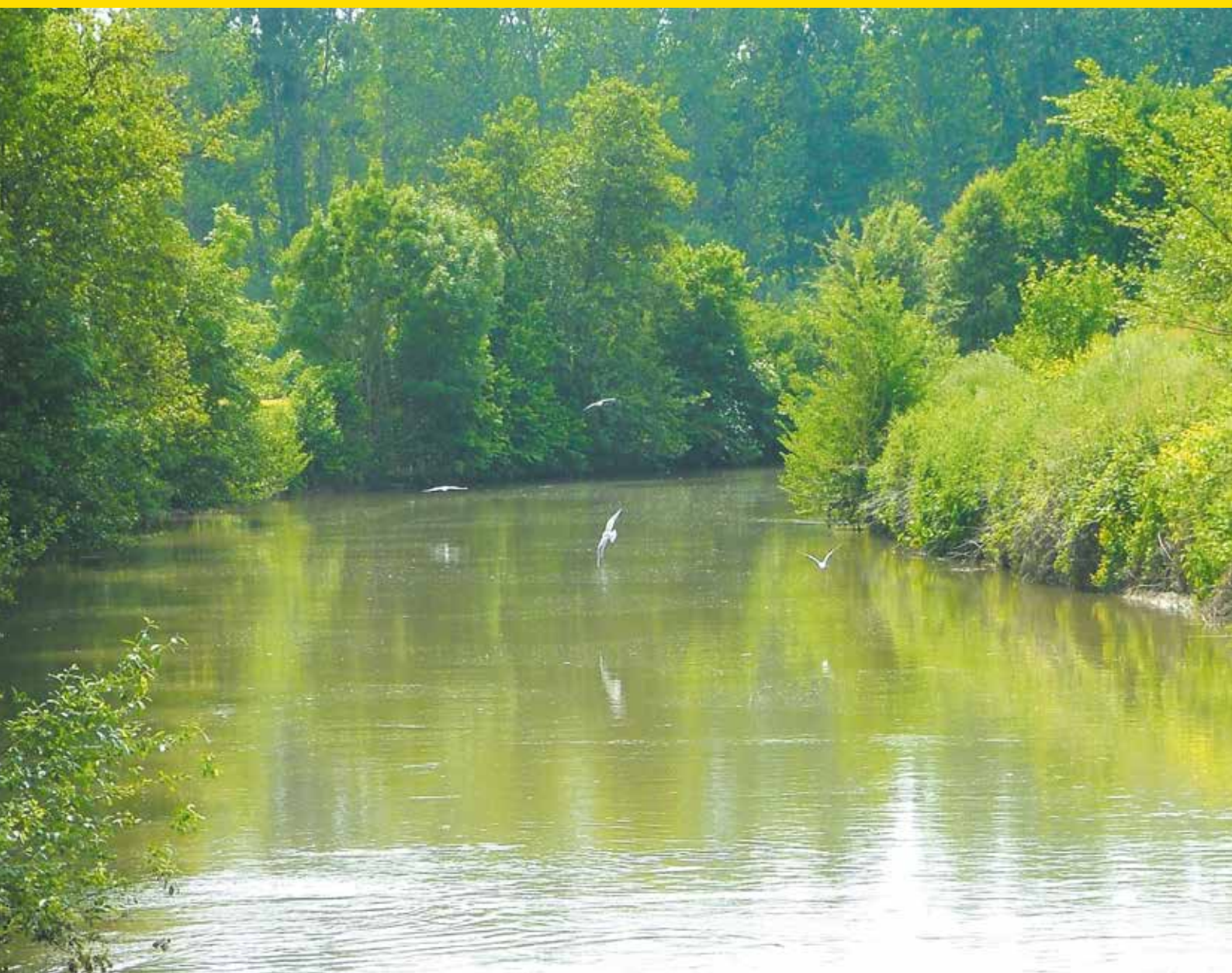
La Communauté d'Agglomération, en concertation étroite avec les municipalités de La Fère et de Tergnier, souhaite renforcer la dimension touristique de ces deux sites et apporter sa contribution à la redéfinition d'une scénographie adaptée aux attentes des visiteurs.

de l'hôtellerie de plein air ou de l'hôtellerie indépendante.

C'est ainsi qu'afin d'accompagner la structuration et le développement des acteurs du tourisme sur le territoire, l'agglomération accompagnera la réalisation de gîtes d'étapes labellisés « Gîtes de France » pour tous travaux de création, de rénovation et d'extension. Ce projet doit ainsi permettre d'améliorer et de diversifier l'offre d'hébergement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

AXE STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER
LA NOTORIÉTÉ ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE



L'agglomération souhaite renforcer l'attractivité du territoire en développant sa notoriété et son rayonnement en France afin d'attirer entreprises et touristes. L'intercommunalité en lien avec les acteurs du territoire souhaite, en effet, déployer des moyens pour dynamiser la fréquentation touristique et accompagner l'implantation d'activités afin de favoriser la création d'emplois sur le territoire. Elle prévoit notamment la création d'un office du tourisme, le renforcement de la communication et de l'image de marque du territoire et le développement d'une labellisation territoriale de certains produits locaux.

Accompagner la création de l'Office du Tourisme du Pays Chaunois

La Communauté d'Agglomération a décidé en novembre 2017 le transfert de la compétence « Promotion du tourisme » au Syndicat mixte du Pays Chaunois. Aujourd'hui, elle souhaite soutenir le syndicat mixte dans la mise en place d'un office de tourisme à l'échelle du Pays afin de permettre au territoire de disposer d'une équipe unique et de concentrer l'ensemble des services d'accueil et d'information, de marketing et de promotion, de conception et de commercialisation de l'offre touristique. La création d'un office de tourisme et la structuration de la filière touristique doit permettre d'articuler une politique de développement, d'organiser le tourisme et, à partir de là, de générer des flux et, donc, des retombées

économiques sur l'ensemble du territoire.

Renforcer la communication pour rendre le territoire attractif

Bien que fort de nombreux atouts, le territoire est malheureusement peu connu et pâtit parfois d'une image négative. L'agglomération est cependant convaincue de ses forces et potentiels et souhaite agir activement pour renforcer sa visibilité et sa notoriété.

C'est ainsi qu'elle souhaite établir une cartographie des sites et produits remarquables du territoire (sites et espaces naturels, chemins de randonnée, vélo routes, activités de loisirs, lieux culturels...) destinée tant aux clientèles lo-

cales qu'aux touristes.

En lien avec les différents acteurs du territoire et les services de l'agglomération, elle se mobilisera pour renforcer cette communication, en étroite collaboration avec le syndicat mixte.

Dans le même esprit, la forte demande des consommateurs à la recherche de qualité et d'authenticité met les produits du terroir au centre d'un nouveau modèle de développement. Aussi, afin de valoriser les ressources territoriales, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner le développement d'une labellisation de certains produits locaux. Ce projet, poursuivant à la fois des ambitions de développement touristique et de développement économique, permettra également de créer des réseaux d'acteurs locaux et une culture commune qui engendre des actions d'envergure.



Renforcer les logiques de coopération entre territoires

Afin de rompre avec les phénomènes de concurrence entre territoires, et de concourir à un développement économique, un aménagement raisonné des territoires, une bonne articulation des services publics, il apparaît essentiel de renforcer les logiques de coopération entre territoires.

C'est bien sûr déjà le cas dans le cadre du pays Chaunois avec la communauté de communes de la Picardie des Châteaux, mais la volonté est d'élargir ces coopérations dans un cadre inter territorial.

La Communauté d'Agglomération est ainsi convaincue que les logiques de complémentarité et de mise en systèmes sont des conditions essentielles de l'atteinte des objectifs qu'elle se fixe, et elle souhaite donc inscrire son action en cohérence avec les projets des territoires voisins et les politiques départementales et régionales.

AXE STRATÉGIQUE 3

RENFORCER ET DÉVELOPPER À TOUTES LES ÉCHELLES LES COOPÉRATIONS POUR LA PROMOTION D'INTÉRÊTS COMMUNS

Soutenir les investissements communaux

La solidarité au sein de l'agglomération reste une constante : pour les grands chantiers comme pour les petits. Au titre du soutien aux investissements communaux, l'agglomération souhaite poursuivre son soutien aux projets locaux et de petite envergure, mais aussi aller plus loin en apportant son soutien financier à des projets d'investissement communaux définis comme structurants pour le territoire, dans le domaine de l'éducation, de la mobilité, des équipements sportifs et culturels, de l'environnement, du commerce en milieu rural, du tou-

risme, ou encore du patrimoine.

La Communauté d'Agglomération affirme sa volonté d'apporter ce soutien aux communes dans le cadre d'un règlement d'attribution des fonds de concours communautaires revisité et doté d'une enveloppe pluriannuelle conséquente.

Ce soutien apporté par l'intercommunalité devra ainsi permettre d'accompagner financièrement les communes dans certains de leurs projets, de renforcer la solidarité territoriale, et au final de contribuer à une valorisation collective du territoire communautaire.

Favoriser le travail en réseau avec les communes

Pour chaque compétence, l'agglomération entend favoriser le travail en réseau avec les communes et développer des outils partagés. Il s'agit de faciliter la mise en relation des services des communes, de façon à développer le partage des bonnes pratiques et des pistes de réflexion, et améliorer la connaissance du territoire via l'usage d'outils collaboratifs (par exemple, annuaire des associations, carte d'identité sportive des communes, photothèque partagée...).

Il s'agit aussi de mettre en commun des moyens et services avec les communes afin d'améliorer le service rendu aux habitants et d'optimiser les dépenses publiques et de rationaliser l'intervention publique en facilitant les transversalités entre communes et les habitudes de travail en commun.



UN PROJET

QUI VIT ET S'ENRICHIT



Le projet de territoire n'est pas un document figé. Il est appelé à s'enrichir et à évoluer en fonction des opportunités nouvelles qui pourraient apparaître.

Le projet de territoire ne s'écarte pas du principe de réalité.

Il tiendra compte des difficultés éventuelles rencontrées dans la conduite des actions pour réajuster si besoin certaines des interventions programmées.

C'est un document vivant, appelé à évoluer et à être évalué tout au long de sa mise en œuvre.

Une revue de projets annuelle

Chaque année, l'ensemble des conseillers communautaires seront réunis à l'occasion d'un séminaire permettant de rendre compte de l'avancée des actions et des projets de l'année écoulée. Ce point d'étape contribue à dresser un panorama général de l'action de la Communauté d'Agglomération et à adapter si nécessaire les orientations du projet de territoire.

L'évaluation, un outil d'aide à la décision

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, il est nécessaire d'instaurer des outils performants d'évaluation des politiques publiques.

Ceux-ci permettront de hiérarchiser les priorités d'interventions au regard des capacités financières de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier - La Fère et d'ajuster les dispositifs existants afin de les rendre plus efficaces.

Le projet de territoire sera donc évalué tout au long de son déroulement, en même temps que les politiques publiques mises en œuvre, pour celles présentant un enjeu fort : financier, social, économique, environnemental...

UNE MOBILISATION IMPORTANTE DES MOYENS



La question des moyens n'a pas été éludée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

- **Les moyens financiers tout d'abord avec la définition d'un Programme Pluriannuel d'Investissement,**
- **Les moyens liés à la solidarité territoriale entre l'agglomération et ses communes membres avec la construction d'un pacte financier et de solidarité,**
- **Les moyens humains enfin au travers de la mobilisation de l'administration.**

Planifier les investissements

Les actions contenues dans le projet de territoire seront financées ou accompagnées par la communauté qui mobilisera ses fonds propres, dans le cadre d'un prévisionnel intégré dans un programme pluriannuel d'investissements, ayant vocation à garantir le maintien d'une capacité d'investissement, la préservation d'une épargne suffisante et la stabilisation des dépenses de gestion.

Élaborer un pacte financier et de solidarité

Le pacte financier et de solidarité est un document qui formalise le plan de solidarité territoriale. La démarche vise à définir dans la durée les conditions de financement du projet communautaire et les valeurs communautaires, en particulier de solidarité et d'équité face aux ressources et aux charges publiques sur l'ensemble du territoire. C'est

un document d'orientation qui détermine la politique financière et fiscale de la communauté et des communes membres sur plusieurs années.

Construire le projet d'administration

Nouveaux objectifs, nouvelle organisation, nouvelles compétences dessinent un projet d'administration à repenser, au service du cap fixé par les élus. Ce projet d'administration constitue un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent doit évoluer, le rôle de chaque composante de l'administration et son engagement pour le service public. Il formalise également les enjeux et les grands chantiers à mener sur la période.

Les élus souhaitent, ce faisant, rapprocher projet politique et administration autour d'une même culture pour renforcer l'efficacité de l'action publique.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE